



Saint Thomas d'Aquin

Homélie sur  
l'Oraison Dominicale

prononcées en 1273

Introduction, traduction et notes :  
Gilles Paquet

v.5 du 20 février 2024



## Sommaire

Préface .....	5
Notre Père .....	8
Qui es aux cieux .....	11
Article 1 – Que ton nom soit sanctifié .....	15
Article 2 – Que ton règne vienne.....	17
Article 3 – Que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel .....	22
Article 4 – Donne-nous aujourd’hui notre pain de ce jour .....	28
Article 5 – Et remets-nous nos dettes comme nous remettons aussi à nos débiteurs .....	32
Article 6 – Et ne nous laisse pas entrer en tentation.....	38
Article 7 – Mais délivre nous du mal. Amen.....	43
Explication abrégée.....	46
ANNEXE : Les Livres de la Bible .....	49
INDEX.....	51

## Introduction

L'Oraison dominicale est la prière que le Seigneur Jésus a enseignée à ses Apôtres ; à cette époque le syriaque était la langue commune à tous les peuples vivant entre la Méditerranée et la Mésopotamie ; en effet, le syriaque avait fédéré les divers araméens répandus dans cette vaste région, supplantant l'akkadien parlé antérieurement par les Assyriens et tous les peuples qu'ils avaient soumis. Depuis les déportations à Babylone le syriaque avait également supplanté l'hébreu ; après le retour de l'exil, l'hébreu n'était plus parlé qu'au Temple où une traduction simultanée était faite par des scribes au profit des fidèles.

Il est plus que vraisemblable que le Christ a enseigné l'Oraison dominicale à ses Apôtres en syriaque<sup>1</sup> : cette prière figure dans l'évangile selon saint Matthieu (Mt 6, 9-13) – le plus ancien – écrit d'abord en syriaque avant d'être traduit en grec.

Le pape Damase (saint Damase : ~305, † 384) constate que le foisonnement des copies et des traductions de l'Ancien et du Nouveau Testament menacent l'intégrité et la crédibilité de la sainte Écriture : il demande à Jérôme de Stridon (saint Jérôme : ~347, † 420) de produire une version en latin appelée Vulgata<sup>2</sup> qui puisse recevoir l'approbation de l'Église romaine.

Du 12 février au 9 avril 1273 (un an avant sa mort), saint Thomas d'Aquin prépare et prononce – dans l'église conventuelle de Saint Dominique à Naples – une série d'homélies parmi lesquelles se trouvent celles sur l'Oraison dominicale.

Le texte latin des homélies sur l'Oraison dominicale le plus sûr qu'on puisse aujourd'hui utiliser est disponible sur le site Corpus Thomisticum :

[www.corpusthomisticum.org/www.corpusthomisticum.org/csu00.html](http://www.corpusthomisticum.org/www.corpusthomisticum.org/csu00.html) ;

il est directement attribué à saint Thomas bien qu'il ait été mis par écrit par les plus proches de ses frères en religion dont on ne connaît pas les noms, à l'exception de l'Article 1 – relatif à la première demande du Pater – mis par écrit par le frère Aldobrandinus de Toscanella († 1314) de l'ordre de saint Dominique :

<https://www.corpusthomisticum.org/xsu.html>).

Dans le présent document, le texte latin figure dans la colonne de gauche et sa traduction en français dans la colonne de droite ; cette traduction serre au plus près le texte latin et les mots ajoutés entre parenthèses droites [ ] en facilitent la compréhension.

En Annexe le lecteur dispose d'un tableau donnant l'abréviation attribuée au nom de chacun des 73 livres de la Bible. Les Psaumes sont numérotés avec leur référence latine en usage dans l'Église romaine et dans les Églises orientales (sachant que la référence hébraïque des psaumes 10 à 145 est en avance d'une unité sur la référence latine).

L'Index *in fine* facilite la recherche des occurrences relatives aux notions principales évoquées dans la traduction en français.

- 
1. Vous trouverez l'Oraison dominicale en langue syriaque à la page 23 du document *Apprendre à lire, écrire et prier en langue syriaque* disponible sur le site : <https://tradere-doc.fr/syriaque/apprendre-a-lire-ecrire-et-prier-en-langue-syriaque>
  2. La Nova Vulgata - Bibliorum Sacrorum Editio (désignée dans le présent document par l'acronyme NV-BSE) est disponible sur le site du Vatican : [Nova Vulgata - Bibliorum Sacrorum Editio \(vatican.va\)](http://nova.vatican.va)



Proœmium	Préface
Inter alias orationes oratio dominica principalior invenitur.	Parmi toutes les prières, l’Oraison dominicale [Prière du Seigneur] est la plus importante.
Habet enim quinque excellentia, quae in oratione requiruntur.	Elle a en effet les cinq excellences requises dans la prière.
Debet enim esse oratio <i>secura, recta, ordinata, devota et humilis</i> .	La prière doit être : [A] <i>sûre</i> , [B] <i>droite</i> , [C] <i>ordonnée</i> , [D] <i>dévotée</i> et [E] <i>humble</i> .
<i>Secura</i> quidem, ut cum fiducia adeamus ad thronum gratiae eius, ut dicitur Hebr. IV.	[A] Vraiment <i>sûre</i> , pour nous approcher du trône de la grâce avec confiance, comme le dit l’épître aux Hébreux (He 4, 16).
In fide etiam non deficiens : dicitur enim Iac. I, 6 : <i>postulet autem in fide, nihil haesitans</i> .	Et la foi ne doit pas défaillir : saint Jacques dit en effet « <i>qu’il demande avec foi, sans hésitation aucune</i> » (Jc 1, 6).
Rationabiliter autem haec oratio est securissima : est enim ab advocato nostro formata, qui est sapientissimus petitor, in quo sunt omnes thesauri sapientiae, ut dicitur ad Coloss. II, de quo dicitur I Ioan. II : <i>advocatum habemus apud patrem, Iesum Christum iustum</i> ;	Or cette prière est à juste titre très sûre : elle a été conçue par notre avocat, qui est le plus sage des orants, en qui se trouvent tous les trésors de la sagesse, comme le dit la deuxième épître aux Colossiens dont saint Jean dit : « <i>nous avons auprès du Père un avocat, Jésus-Christ le juste</i> » (1 Jn 2, 1) ;
unde dicit Cyprianus in Lib. de oratione dominica : <i>cum Christum habeamus advocatum apud patrem pro peccatis nostris, quando pro delictis nostris petimus, advocati nostri verba proponamus</i> .	ce qui fait dire à saint Cyprien dans son Livre sur l’Oraison dominicale : « <i>comme nous avons le Christ comme avocat auprès du Père pour nos péchés, dans nos demandes de pardon pour nos fautes, présentons en notre faveur les paroles de notre avocat</i> ».
Ulterius securior apparet ex hoc quod ipse qui orationem exaudit cum patre, docuit nos orare, secundum illud Psal. XC, 15 : <i>clamabit ad me, et ego exaudiam eum</i> .	De plus, elle [l’Oraison dominicale] se révèle la plus sûre du fait que Celui qui écoute la prière avec son Père est Celui qui nous l’a enseignée : « <i>il crie vers moi, et moi je l’exauce</i> » (Ps 90, 15).
Unde dicit Cyprianus : <i>amica, familiaris et devota oratio, dominum de suo rogare</i> .	Ce qui fait dire à saint Cyprien : « <i>prière amicale, familière et dévote qui supplie le Seigneur avec ses propres paroles</i> ».
Unde ab hac oratione nunquam sine fructu receditur : nam per eam venialia dimittuntur, ut dicit Augustinus.	D’une telle prière on ne reste jamais sans fruit : car elle remet les péchés véniels comme le dit saint Augustin.
Debet etiam esse oratio nostra <i>recta</i> , ut petat orans a Deo quae sibi conveniunt.	[B] Notre prière doit aussi être <i>droite</i> , afin de demander à Dieu ce qui lui sied.
Nam Damascenus dicit : <i>oratio est petitio decentium a Deo</i> .	C’est pourquoi saint Jean Damascène dit « <i>la prière est la demande à Dieu de ce qui convient</i> ».
Multoties enim non exauditur oratio, quia indecentia postulantur.	Maintes fois, la prière n’est pas exaucée parce qu’elle est inconvenante.

Iac. IV, 3 : <i>petitis et non accipitis, eo quod male petatis.</i>	« vous demandez et vous ne recevez pas, parce que vous demandez mal » (Jc 4, 3).
Scire autem quid sit petendum, difficillimum est, cum difficillimum sit scire quid sit desiderandum.	Mais savoir ce qui doit être demandé est très difficile, puisqu'il est très difficile de savoir ce qui doit être désiré.
Ea enim quae licite petuntur in oratione, licite desiderantur : et ideo apostolus dicit, ad Rom. VIII, 26 : <i>nam quid oremus sicut oportet, nescimus.</i>	Car ce qu'il est permis de demander dans la prière est ce qu'il est permis de désirer : pour cette raison, saint Paul dit : « nous ne savons pas prier comme il faut » (Rm 8, 26).
Ipse autem Christus doctor est : nam ipsius est docere quid nos orare oporteat.	Or le Christ lui-même est notre docteur : c'est donc lui qui nous enseigne comment bien prier.
Nam discipuli dixerunt ei, Luc. XI, 1 : <i>domine, doce nos orare.</i>	C'est pourquoi ses disciples lui dirent : « Seigneur, apprend-nous à prier » (Lc 11, 1).
Ea ergo quae ipse orare docuit, rectissime postulatur : unde Augustinus : <i>quaecumque autem verba dicamus, nihil aliud dicimus quam quod in ista oratione dominica positum est, si recte et congruenter oramus.</i>	Il est donc très juste de prier comme il nous l'a appris : d'après saint Augustin « si nous prions d'une manière juste et convenable, quels que soient les termes dont nous usons, nous ne disons rien d'autre que ce qui est contenu dans cette Oraison dominicale ».
Debet etiam esse oratio <i>ordinata</i> sicut desiderium, cum oratio sit desiderii interpres.	[C] En troisième lieu, la prière doit être <i>ordonnée</i> , comme le désir lui-même, dont la prière est l'interprète.
Est autem hic debitus ordo, ut spiritualia carnalibus, caelestia terrenis desiderando et orando praeferamus, secundum illud Matth. VI, 33 : <i>primum quaerite regnum Dei et iustitiam eius ; et haec omnia adiicientur vobis.</i>	L'ordre convenable [dans le désir et la prière] est de préférer les biens spirituels aux biens corporels, les réalités célestes aux réalités terrestres : « cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice ; et tout cela <sup>3</sup> vous sera donné par surcroît » (Mt 6, 33).
Hoc dominus in hac oratione servare docuit : in qua primo petuntur caelestia, et postmodum terrena.	Le Seigneur nous a appris à observer cet ordre dans l'Oraison dominicale : on demande d'abord les [biens] célestes et ensuite les [biens] terrestres.
Debet etiam oratio esse <i>devota</i> , quia pinguedo devotionis facit sacrificium orationis esse Deo acceptum, secundum illud Psal. LXII, 5-6 : <i>in nomine tuo levabo manus meas : sicut adipe et pinguedine repleatur anima mea.</i>	[D] En quatrième lieu, la prière doit être <i>dévot</i> parce que l'excellence de la dévotion rend le sacrifice de la prière agréable à Dieu : « en ton Nom, Seigneur, j'élèverai mes mains et mon âme se gorgera, comme de moelle et de graisse » (Ps 62, 5-6).
Devotio autem plerumque propter prolixitatem orationis obtunditur : unde dominus superfluum orationis prolixitatem docuit vitare, dicens Matth. VI, 7 : <i>orantes autem nolite multum loqui.</i>	Cependant la prolixité de la prière étouffe la dévotion ; aussi le Seigneur nous enseigne à éviter la prolixité superflue de nos prières : « dans vos prières, ne rabâchez pas [comme font les païens] » (Mt 6, 7).

3. Les biens terrestres dont notre corps a besoin.

Et Augustinus dicit ad Probam : <i>absit ab oratione multa locutio ; sed non desit multa provocatio, si fervens perseveret intentio.</i>	Saint Augustin dit à Proba : « <i>bannis de la prière l'abondance des paroles ; cependant ne manque pas, si ton attention demeure fervente, de beaucoup supplier</i> ».
Unde dominus hanc orationem brevem instituit.	C'est pourquoi le Seigneur a institué cette brève prière [du Notre Père].
Consurgit autem devotio ex caritate, quae est amor Dei et proximi : quorum utrumque in hac oratione ostenditur.	Mais la dévotion naît de la charité, qui est l'amour de Dieu et du prochain : toutes les deux, elles s'expriment dans l'Oraison dominicale.
Nam ad insinuandum divinum amorem, vocamus eum patrem ; ad insinuandum autem amorem proximi, communiter pro omnibus oramus dicentes, <i>pater noster, et dimitte nobis debita nostra</i> : ad quod proximorum dilectio nos induit.	Pour signifier notre amour à Dieu, nous l'appelons "Père", et pour signifier notre amour du prochain, nous prions pour tous les hommes ensemble, en disant : <i>notre Père</i> , et, poussés par le même amour, nous ajoutons : <i>remets-nous nos dettes</i> .
Debet etiam oratio esse <i>humilis</i> , secundum illud Psal. ci, 18 : <i>respexit in orationem humilium</i> ; et Luc. XVIII, et Phariseo et publicano ; et Judith IX, 16 : <i>humilium et mansuetorum semper tibi placuit deprecatio.</i>	[E] En cinquième lieu, notre prière doit être <i>humble</i> , car Dieu « <i>a pris en considération la prière des humbles</i> » (Ps 101,18) ; et [celles] du Pharisien et du publicain (Lc 18, 9-15) ; et [celle] de Judith : « <i>tu as toujours eu pour agréable la supplication des humbles et des doux</i> » (Jdt 9, 16).
Quae quidem humilitas in hac oratione servatur : nam vera humilitas est quando aliquis nihil ex suis viribus praesumit, sed totum ex divina virtute impetrandum expectat.	L'Oraison dominicale préserve cette humilité : car la vraie humilité, c'est quand on ne présume rien de sa propre force, mais qu'on s'attend à tout obtenir de la puissance divine.
Nota insuper, quod tria bona facit oratio.	Il faut remarquer que la prière produit trois sortes de biens [a], [b] et [c].
Primo enim est efficax et utile remedium contra mala.	[a] Premièrement, elle est un remède utile et efficace contre les maux.
Liberat enim a peccatis commissis.	Elle nous délivre en effet des péchés commis.
Psal. XXXI, 5-6 : <i>tu remisisti impietatem peccati mei : pro hac orabit ad te omnis sanctus.</i>	[Seigneur] : « <i>tu m'as remis l'impiété de mon péché : à cause d'elle tout saint t'adressera des prières</i> » (Ps 31, 5-6).
Sic latro in cruce oravit, et remissionem obtinuit : quia, <i>hodie mecum eris in Paradiso</i> , Luc. XXIII, 43.	Ainsi pria le larron en croix, et il obtint rémission : Jésus lui dit : « <i>aujourd'hui tu seras avec moi dans le Paradis</i> » (Lc 23, 43).
Sic publicanus oravit, et iustificatus descendit in domum suam, Luc. XIII.	De même le publicain pria, et il revint chez lui justifié (Lc 18, 14).
Liberat etiam a timore peccatorum supervenientium, a tribulationibus et tristitiis.	La prière nous libère aussi de la crainte des péchés à venir, des tribulations et de la tristesse.
Iac. ultra, 13 : <i>tristatur quis in vobis ? Oret {aequo animo}</i> .	« <i>quelqu'un est-il dans la tristesse ? qu'il prie {l'âme tranquille}</i> » (Jc 5, 13 {extrapolé}).

Liberat etiam a persecutionibus et inimicis.	La prière nous délivre aussi des persécutions et de nos ennemis.
Psal. CVIII, 4 : <i>pro eo ut me diligenter, detrahebant mihi : ego autem orabam.</i>	[Un psaume dit] : « <i>au lieu de m'aimer, ils disaient du mal de moi : mais moi je priais</i> » (Ps 108, 4).
Secundo est efficax, et utilis ad omnia desideria obtinenda.	[b] Deuxièmement, elle est un moyen utile et efficace pour la satisfaction de tous nos désirs.
Marc. XI, 24 : <i>omnia quaecumque orantes petitis credite quia accipietis.</i>	Jésus nous dit : « <i>tout ce que vous demanderez dans la prière, croyez que vous le recevrez</i> » (Mc 11, 24).
Et si non exaudimur, hoc est quia non instanter petimus : <i>oportet (enim) semper orare, et non deficere</i> , Luc. XVIII, 1, vel quia non petimus id quod magis expedit ad salutem : Augustinus : <i>bonus dominus, qui saepe non tribuit quod volumus, ut tribuat quod malleamus.</i>	Et si nous ne sommes pas exaucés, c'est – ou bien parce que nous ne demandons pas avec insistance : « <i>il faut (en effet) toujours prier et ne pas se lasser</i> » (Lc 18, 1) – ou bien parce que nous ne demandons pas ce qui est le plus utile à notre salut : saint Augustin dit : « <i>le Seigneur est bon, qui souvent n'accorde pas ce nous voulons, pour accorder ce que nous préférons</i> ».
Et hoc reperitur de Paulo, qui ter petiit a se removeri stimulum, et non est exauditus : II Cor. XII.	Cela a été vécu par saint Paul qui par trois fois demanda qu'un aiguillon lui fut ôté, et il ne fut pas exaucé (Co 12, 8).
Tertio est utilis, quia facit nos familiares Deo.	[c] Troisièmement, l'oraison est utile, parce qu'elle fait de nous des familiers de Dieu.
Psal. CXL, 2 : <i>dirigatur oratio mea sicut incensum in conspectu tuo.</i>	« <i>que ma prière s'élève comme un encens devant toi</i> » (Ps 140, 2).
<b>Pater noster</b>	<b>Notre Père</b>
Nota hic duo, quomodo scilicet pater sit, et quid debemus ei, quia pater est.	Notez ici deux points, à savoir comment Dieu est Père et ce que nous lui devons parce qu'il est Père.
Dicitur autem pater ratione specialis creationis, quia creavit nos ad imaginem et similitudinem suam quam aliis creaturis inferioribus non impressit.	Nous disons qu'il est Père en raison de [notre] création particulière, puisqu'il nous créa à son image et ressemblance ce qu'il n'attribua pas aux autres créatures inférieures.
Deut. XXXII, 6 : <i>ipse est pater tuus, qui fecit et creavit te.</i>	« <i>il est lui-même notre Père, lui qui nous a faits et nous a créés</i> » (Dt 32, 6).
Item ratione gubernationis : quanquam enim omnia gubernet, nos tamen gubernat ut dominos, alia ut servos.	[Père] en raison de sa manière de gouverner : car, bien qu'il gouverne toutes choses, cependant il nous gouverne en seigneurs, les autres en esclaves.
Sap. XIV, 3 : <i>tua, pater, providentia cuncta gubernat</i> ; et ibid. XII, 18 : <i>et cum magna reverentia disponis nos.</i>	« <i>Père, ta providence régit et conduit toutes choses</i> » (Sg 14, 3) ; et « <i>Tu disposes de nous avec beaucoup d'égards</i> » (Sg 12,18).
Item ratione adoptionis : quia aliis creaturis dedit quasi munuscula, nobis autem hereditatem, et hoc quia filii ; sed si filii et heredes.	[Père] enfin pour nous avoir adoptés : car il a donné aux autres créatures des cadeaux minuscules, tandis qu'il nous a fait don de son héritage puisque nous sommes ses enfants et ses héritiers.



Apostolus, Rom. VIII, 15 : <i>non accepistis spiritum servitutis in timore, sed spiritum adoptionis filiorum, in quo clamamus, abba, pater.</i>	Saint Paul le dit : « <i>vous n'avez pas reçu un esprit de servitude pour retomber dans la crainte, mais vous avez reçu un esprit d'adoption, qui nous fait crier : abba, Père</i> » (Rm 8, 15).
Debemus autem nos ei quatuor.	Nous avons donc quatre devoirs : [A], [B], [C] et [D].
Primo honorem.	[A] Premier devoir : honorer notre Père.
Mal. I, 6 : <i>si ego pater, ubi est honor meus ?</i> : Qui consistit in tribus.	Dans Malachie Dieu dit : « <i>si je suis Père, où est l'honneur qui m'est dû ?</i> » (Ml 1, 6) : il [cet honneur] se présente sous trois formes : [a], [b] et [c].
In laudis datione quo ad Deum. Psal. XLIX, 23 : <i>sacrificium laudis honorificabit me</i> :	[a] [L'honorer] en louant Dieu comme il est écrit : « <i>le sacrifice de la louange m'honorera</i> » (Ps 49, 23) :
quae non solum debet esse in ore, sed etiam in corde.	La louange ne doit pas être seulement une parole, mais elle doit aussi être dans le cœur.
Isai. XXIX, 13 : <i>populus hic labiis me honorat ; cor autem eorum longe est a me.</i>	[Dieu n'est pas dupe] : « <i>ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est loin de moi</i> » (Is 29, 13).
In corporis puritate quoad seipsum. I Cor. VI, 20 : <i>glorificate et portate Deum in corpore vestro.</i>	[b] [L'honorer] par la pureté de notre corps. Saint Paul écrit : « <i>glorifiez et portez Dieu dans votre corps</i> » (1 Cor 6, 20).
In iudicii aequitate quoad proximum. Psal. XCVIII, 4 : <i>honor regis iudicium diligit.</i>	[c] [L'honorer] par un jugement équitable vis à vis du prochain : « <i>l'honneur du roi aime la justice</i> » (Ps 98, 4).
Secundo debemus ei imitationem, quia pater est.	[B] Deuxième devoir : imiter notre Père.
Ier. III, 19 : <i>patrem vocabis me, et post me ingredi non cessabis</i> :	Dans Jérémie il est dit : « <i>vous m'appellerez Père, et vous ne vous séparerez pas de moi</i> » (Jr 3, 19) :
quae perficitur in tribus.	l'imitation s'accomplit de trois manières : [a], [b] et [c].
In dilectione.	[a] La première c'est l'amour.
Ephes. V, 1-2 : <i>estote imitatores Dei, sicut filii carissimi, et ambulate in dilectione</i> : et hoc oportet esse in corde.	Saint Paul dit : « <i>soyez des imitateurs de Dieu, tels des enfants bien-aimés, et marchez dans l'amour</i> » (Ep 5, 1-2) : et l'amour doit se trouver dans notre cœur.
In miseratione.	[b] La seconde, c'est la compassion.
Dilectio enim debet esse cum miseratione. Luc. VI, 36 : <i>estote ergo misericordes</i> : et hoc debet esse in opere.	L'amour doit en effet s'accompagner de compassion. Jésus nous le dit : « <i>soyez misericordieux</i> » (Lc 6, 36) : et elle [la miséricorde] doit être [s'exprimer] dans les œuvres.
In perfectione. Quia dilectio et miseratio debet esse perfecta.	[c] La troisième c'est la perfection puisque amour et compassion l'exigent.

Matth. V, 48 : <i>estote perfecti, sicut et pater vester caelestis perfectus est.</i>	Jésus nous a dit : « <i>soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait</i> » (Mt, 5, 48).
Tertio debemus ei obedientiam.	[C] Troisième devoir : obéir [à notre Père].
Hebr. XII, 9 : <i>multo magis obtemperabimus patri spirituum.</i>	« [nous avons reçu la correction des pères de notre chair, et nous les révérions,] <i>ne nous soumettrons-nous pas beaucoup plus au Père des esprits</i> [afin que nous vivions ?] » (He 12, 9).
Et hoc propter tria.	L'obéissance est triple : [a], [b] et [c].
Primo propter dominium : ipse enim est dominus.	[a] Premièrement en raison de sa souveraineté : car il [le Père] est Seigneur.
Exod. XXIV, 7 : <i>omnia quae locutus est dominus, faciemus, et erimus obedientes.</i>	« <i>tout ce qu'a dit le Seigneur nous le ferons et nous serons obéissants</i> » (Ex 24, 7).
Secundo propter exemplum : quia verus filius factus est patri <i>obediens usque ad mortem</i> , ut dicitur Philip. II.	[b] Deuxièmement en raison de l'exemple que nous donne le Christ : car en vrai Fils de son Père, il s'est fait « <i>obéissant jusqu'à la mort</i> » (Ph 2, 8).
Tertio propter commodum : II Reg. VI, 21 : <i>ludam ante dominum qui elegit me.</i>	[c] Troisièmement dans notre intérêt : « <i>je jouerai devant le Seigneur qui m'a choisi</i> » (2 R 6, 21).
Quarto debemus ei patientiam in castigationibus.	[D] Quatrième devoir : la patience quand il [notre Père] nous châtie.
Prov. III, 11-12 : <i>disciplinam domini, fili mi, ne abiicias, nec deficies, cum ab eo corripieris. Quem enim diligit dominus, corripit, et quasi pater in filio complacet sibi.</i>	« <i>mon fils, ne rejette pas la discipline du Seigneur, ne te dérobe pas, quand il te corrige. Le Seigneur en effet châtie celui qu'il aime et il se complaît en lui, comme un Père en son fils</i> » (Pr 3, 11-12).
Ex hoc autem ostenditur quod duo debemus proximis.	Il s'en suit que nous devons deux choses à nos proches <sup>4</sup> : [a] et [b].
Primo amorem, quia fratres nostri sunt, nam omnes sunt filii Dei :	[a] D'abord, comme ils sont tous fils de Dieu, nous leur devons l'amour puisqu'ils sont nos frères :
I Ioan. IV, 20 : <i>qui non diligit fratrem suum quem videt ; Deum, quem non videt, quomodo potest diligere ?</i>	« <i>celui qui n'aime pas son frère qu'il voit, comment peut-il aimer Dieu qu'il ne voit pas ?</i> » (1 Jn 4, 20).
Item reverentiam, quia filii Dei sunt.	[b] En outre nous leur devons aussi le respect parce qu'ils sont enfants de Dieu.
Mal. II, 10 : <i>nunquid non pater unus omnium nostrum ? Numquid non Deus unus creavit nos ? Quare ergo despicit unusquisque vestrum fratrem suum ?</i>	« <i>n'avons-nous pas tous un Père unique ? N'est-ce pas un seul Dieu qui nous a créés ? Pourquoi donc chacun de vous méprise-t-il son frère ?</i> » (Ml 2, 10).

4. L'Oraison Dominicale ne nous fais pas dire "Mon Père" mais "Notre Père" ; dans ces conditions nos "proches" sont nos "frères".

Rom. XII, 10 : <i>honore</i> <sup>5</sup> <i>invicem praevenientes</i> <sup>6</sup> .	[« Que votre charité soit sans feinte (...) »] « en redoublant de respect les uns pour les autres » (Rm 12, 9-10).
Et hoc propter fructum, quia ipse <i>factus est omnibus obtemperantibus sibi causa salutis aeternae</i> , Hebr. V, 9.	Et tout cela à notre avantage puisque le Christ « est devenu, pour tous ceux qui lui obéissent, la cause du salut éternel » (He 5, 9).
<b>Qui es in caelis</b>	<b>Qui es aux cieux</b>
Inter cetera quae oranti sunt necessaria, fiducia plurimum valet.	Entre autres choses nécessaires à la prière, c'est la foi qui a la plus grande valeur.
Iac. I, 6 : <i>postulet autem in fide, nihil haesitans</i> .	[Celui qui prie,] « qu'il demande avec foi, sans aucun doute » (Jc 1, 6).
Unde dominus nos orare docens, ea praemittit ex quibus in nobis fiducia generetur : scilicet ex benignitate patris : unde <i>pater noster</i> dicit, secundum illud Luc. XI, 13 : <i>si vos, cum sitis mali, nostis bona data dare filiis vestris ; quanto magis pater vester caelestis de caelo dabit spiritum bonum petentibus se ?</i>	Il s'en suit qu'en nous apprenant à prier, il [le Christ], met en avant ce qui génère en nous la foi : à savoir la bonté du Père et il dit <i>notre Père</i> : « si vous, qui êtes mauvais, savez donner de bonnes choses à vos enfants, combien plus le Père du ciel donnera-t-il l'Esprit-Saint à ceux qui l'en prient » (Lc 11, 13).
Et ex magnitudine potestatis : unde dicit, <i>qui es in caelis</i> .	Et [la foi vient aussi] de la grandeur de sa puissance et il dit « <i>qui es aux cieux</i> ».
Unde Psal. CXXII, 1 : <i>ad te levavi oculos meos qui habitas in caelis</i> . Potest autem hoc ad tria pertinere.	D'où le psaume : « <i>j'ai élevé mes yeux vers toi qui habites dans les cieux</i> » (Ps 122, 1). Et cela peut se comprendre de trois façons : [A], [B] et [C].
Primo quidem ad orantis praeparationem : quia dicitur Eccli. XVIII, 23 : <i>ante orationem [ou votum<sup>7</sup>] praepara animam tuam</i> : ut intelligatur, in caelis, hoc est in caelesti gloria, secundum illud Matth. V, 12 : <i>merces vestra copiosa est in caelis</i> .	[A] Premièrement, pour nous préparer à la prière, comme il est dit dans le Siracide <sup>8</sup> : « <i>avant la prière, prépare ton âme</i> » (Si 18, 23) : pour que “dans les cieux” soit compris [comme] “ce qui est dans la gloire céleste” selon ce verset : « <i>votre récompense est grande dans les cieux</i> » (Mt 5, 12).
Et haec praeparatio debet esse per caelestium imitationem, quia filius debet imitari patrem.	Et cette préparation [à la prière] doit se faire par l'imitation des réalités célestes, car le fils doit imiter le [son] père.
Unde dicitur I Cor. XV, 49 : <i>sicut portavimus imaginem terreni, portemus et imaginem caelestis</i> .	Ce qui fait dire [à saint Paul] : « <i>de même que nous avons porté l'image du terrestre, que nous portions aussi l'image du céleste</i> » (1 Co 15, 49).

5. *honore* est l'ablatif de *honor* : honneur ; témoignage de considération, d'estime ; hommage (Gaffiot, p. 752) ; égard, estime, respect (Olivetti).

6. *praevenio* : prendre les devants, prévenir, devancer, surpasser (Gaffiot, p. 1232) ; *praevenientes* est l'adjectif participe présent au pluriel vocatif.

7. Dans la NV-BSE (voir note 2) on lit *votum* plutôt que *orationem* mais la traduction en français reste valable.

8. Le Liber Ecclesiasticus ou Écclésiastique est aussi appelé Siracide.

Item per caelestium contemplationem : quia homines solent frequentius cogitationem dirigere ubi habent patrem et alia quae diligunt, secundum illud Matth. VI, 21 : <i>ubi est thesaurus tuus, ibi est et cor tuum.</i>	De même, [la préparation à la prière se fait] par la contemplation des choses célestes : en effet, les hommes ont tendance à diriger plus fréquemment leur pensée là où ils ont leur père et les autres réalités qu'ils aiment : « <i>là où est ton trésor, là est aussi ton cœur</i> » (Mt 6, 21).
Unde dicebat apostolus Philip. III, 20 : <i>nostra conversatio in caelis est.</i>	De là l'apôtre [saint Paul] disait : « <i>notre demeure est dans les cieux</i> » (Ph 3, 20).
Et per caelestium intentionem, ut ab eo qui in caelis est, non nisi caelestia quaeramus, secundum illud Coloss. III, : <i>quae sursum sunt quaerite, ubi Christus est.</i>	Et par la volonté [tournée] vers les réalités célestes, afin que nous ne recherchions rien d'autre que celles de Celui qui est au ciel : « <i>recherchez les choses d'en haut, là où est le Christ</i> » (Col 3, 1).
Secundo potest pertinere quod dicitur, <i>qui es in caelis</i> , ad audientis facilitatem, quia propinquus est nobis ; ut intelligatur, <i>qui es in caelis</i> , idest in sanctis, in quibus Deus habitat, secundum illud Ier. XIV, 9 : <i>tu in nobis es domine.</i>	[B] Deuxièmement, « <i>qui es aux cieux</i> » peut concerner la facilité avec laquelle l'auditeur entend notre prière, car il nous est proche ; afin que nous comprenions « <i>qui es aux cieux</i> » comme « <i>parmi les saints en qui Dieu habite</i> » : « <i>Seigneur, tu es en nous</i> » (Jr 14, 9).
Sancti enim caeli dicuntur, secundum illud Psal. XVIII, 2 : <i>caeli enarrant gloriam Dei.</i>	En effet, les saints sont appelés ciel : « <i>les cieux racontent la gloire de Dieu.</i> » (Ps 18, 2).
Habitat autem Deus in sanctis per fidem : Ephes. III, 17 : <i>Christum habitare per fidem in cordibus vestris.</i>	Or Dieu habite dans les saints par la foi : saint Paul dit : « <i>que le Christ habite dans vos cœurs par la foi</i> » (Ep 3, 17).
Per dilectionem : I Ioan. IV, 16 : <i>qui manet in caritate in Deo manet, et Deus in eo.</i>	[Il habite aussi dans les saints] par la charité : saint Jean dit : « <i>celui qui demeure dans la charité, demeure en Dieu et Dieu en lui</i> » (1 Jn 4, 16).
Per mandatorum impletionem Ioan. XIV, 23 : <i>si quis diligit me, sermonem meum servabit ; et pater meus diliget eum, et ad eum veniemus, et mansionem apud eum faciemus.</i>	[Il habite enfin dans les saints] qui accomplissent les commandements : Jésus dit : « <i>si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole, et nous viendrons à lui, et nous ferons en lui notre demeure</i> » (Jn 14, 23).
Tertio potest pertinere quod dicitur, <i>qui es in caelis</i> , ad efficaciam exaudientis ; ut per caelos, corporeos caelos intelligamus :	[C] Troisièmement, « <i>qui es aux cieux</i> » peut concerner l'efficace de Celui qui exauce ; afin que par « <i>cieux</i> », les cieux matériels soient compris.
non quod Deus corporalibus caelis includatur, secundum illud II Reg. VIII, 27 <sup>9</sup> : <i>caelum et caeli caelorum te capere non possunt ;</i>	non pas que Dieu soit enfermé dans les cieux matériels car il est écrit : « <i>le ciel et les cieux des cieux ne te contiennent point</i> » (2 Ch 6, 18) ;
sed ut significetur	mais [« <i>qui es aux cieux</i> »] signifie :
quod Deus est perspicax in consideratione, utpote qui de alto videt : Psal. CI, 20 : <i>prospexit de excelso sancto suo ;</i>	– que Dieu observe avec une vue perçante, étant donné qu'il voit de très haut : « <i>il a regardé de sa sainte hauteur</i> » (Ps 101, 20) ;

9. On ne trouve pas « *caelum et caeli caelorum te capere non possunt* » dans le Deuxième Livre des Rois mais dans le Deuxième Livre des Chroniques (Liber Secundus Paralipomenon) au chapitre 6 verset 18 : « *caelum et caeli caelorum non te capiunt* ».

et quod sublimis est in potestate, secundum illud Psal. CII, 19 : <i>dominus in caelo paravit sedem suam</i> ;	– et que son pouvoir est sublime : « <i>le Seigneur a disposé son trône dans le ciel</i> » (Ps 102, 19) ;
et quod stabilis est in aeternitate, secundum illud Psal. ci, 13 : <i>tu autem in aeternum permanes</i> ; item 28 : <i>et anni tui non deficient</i> .	– et qu’il est stable dans son éternité : [Seigneur], « <i>tu demeures éternellement</i> » (Ps 101, 13) et « <i>tes années n’ont pas de fin</i> » (Ps 101, 28).
Unde et de Christo dicitur Psal. LXXXVIII, 30 : <i>thronum eius sicut dies caeli</i> .	Et de là vient qu’un Psaume dit du Christ : « <i>son trône est comme le jour du ciel</i> » (Ps 88, 30) <sup>10</sup> .
Et philosophus dicit in I de caelo, quod propter incorruptionem caeli, omnes posuerunt caelum esse locum spirituum.	Et Aristote <sup>11</sup> écrit : « C’est à cause de son incorruptibilité que le ciel a été regardé par tous comme étant la demeure des purs esprits ».
Per hoc ergo quod dicitur, <i>qui es in caelis</i> , datur nobis fiducia orandi, quantum ad tria : quantum ad potestatem, et quantum ad familiaritatem eius a quo petitur, et quantum ad congruitatem petitionis.	Donc si l’on dit « <i>qui es aux cieux</i> » en priant, la foi nous est donnée [a] quant à la puissance, et [b] à l’amitié de Celui à qui nous demandons et [c] à la convenance de notre demande.
Potestas enim eius a quo petitur, insinuat, si per caelos intelligantur caeli corporei : et quamvis ipse locis corporalibus non comprehendatur, cum scriptum sit Ier. XXIII, 2 : <i>caelum et terram ego impleo</i> , tamen dicitur esse in caelis corporeis ad insinuandum duo : scilicet potentiae eius virtutem, et sublimitatem naturae.	[a] La puissance [du Père] que nous invoquons est suggérée si par “cieux” nous entendons les cieux matériels : et bien que Dieu ne soit pas enfermé en eux puisqu’il dit : « <i>je remplis le ciel et la terre</i> » (Jr 23, 2) et pourtant “être aux cieux” est dit pour signifier deux choses : la vertu de sa puissance, et la sublimité de sa nature.
Primum quidem est contra illos qui dicunt, omnia ex fato caelestium corporum ex necessitate accidere :	D’abord cela contredit à coup sûr ceux qui affirment que tout arrive nécessairement par l’influence des corps célestes :
secundum quam opinionem inutile esset aliquid a Deo orando petere.	et puis [cela contredit] ceux qui pensent qu’il est inutile de demander quoi que ce soit à Dieu par la prière.
Sed hoc stultum est, cum Deus in caelis sic esse dicatur ut caelorum dominus et stellarum, secundum illud Psal. CII, 19 : <i>dominus in caelo paravit sedem suam</i> .	Mais cela est stupide, puisqu’on dit que Dieu est dans les cieux comme le Seigneur des cieux et des étoiles : « <i>le Seigneur a préparé son trône dans le ciel</i> » (Ps 102, 19).
Secundum vero contra illos est qui in orando aliquas sibi corporeas phantasias de Deo proponunt et fingunt : ideo dicitur esse in caelis, ut per id quod in sensibilibus rebus est altissimum, ostendatur divina sublimitas omnia excedens, etiam hominum desiderium et intellectum : unde quidquid cogitari, vel desiderari potest, est minus quam Deus.	Ensuite cela contredit ceux qui, dans leurs prières, s’imaginent et se représentent des images corporelles de Dieu : ainsi, par ce qui est le plus élevé dans les choses sensibles, on montre la sublimité de Dieu qui surpasse tout, y compris le désir et l’intelligence des hommes : tout ce que l’on peut penser et désirer est inférieur à Dieu.

10. Autrement dit : son trône est éternel.

11. Le traité “Du ciel” d’Aristote comprend quatre livres dont le Livre I d’où provient la citation.

Propter quod dicitur in Iob XXXVI, 26 : <i>ecce Deus magnus vincens scientiam nostram</i> ; Psal. CXII, 4 : <i>excelsus super omnes gentes dominus</i> ; Isai. XL, 18 : <i>cui similem fecistis Deum ?</i>	C'est pourquoi il est écrit : « <i>Dieu est grand, il surpasse notre science</i> » (Jb 32, 26) ; « <i>il est élevé au-dessus de toutes les nations, le Seigneur</i> » (Ps 112, 4) ; « <i>a qui donc avez-vous fait semblable Dieu ?</i> » (Is 40, 18).
Familiaritas autem Dei ostenditur, si per caelos sancti accipiuntur.	[b] D'autre part l'amitié de Dieu est mise en évidence si par cieus on entend les saints.
Quia enim propter eius altitudinem aliqui dixerunt quod humana non curat, oportet considerare quia nobis est vicinus, immo intimus : quia dicitur esse in caelis, idest in sanctis, qui caeli dicuntur, secundum illud Psal. XVIII, 2 : <i>caeli enarrant gloriam Dei</i> ; Ierem. XIV, 9 : <i>tu in nobis es, domine</i> .	En raison de sa grandeur, certains ont prétendu que Dieu ne se soucie pas des humains ; il faut tout au contraire considérer qu'il est proche, au plus intime de nous, c'est à dire dans les saints qui sont appelés cieus : « <i>les cieus racontent la gloire de Dieu</i> » (Ps 18, 2) ; « <i>tu es en nous Seigneur</i> » (Jr 14, 9).
Hoc enim affert fiduciam orantibus quantum ad duo.	Car ceux qui prient en retirent une double confiance.
Primo quantum ad propinquitatem Dei, secundum illud Psal. CXLIV, 18 : <i>prope est dominus omnibus invocantibus eum</i> .	Elle [la confiance] s'appuie d'abord sur la proximité de Dieu sachant que : « <i>Le Seigneur est proche de ceux qui l'invoquent</i> » (Ps 144, 18).
Unde Matth. VI, 6 : <i>tu autem cum oraveris intra in cubiculum, scilicet cordis</i> .	D'où cette recommandation : « <i>Et toi, quand tu pries, entre dans ta chambre</i> » (Mt 6, 6), c'est-à-dire, dans ton cœur.
Secundo, quia per patrocinium aliorum sanctorum possumus impetrare quod petimus, secundum illud Iob V, 1 : <i>ad aliquem sanctorum convertere</i> ; Iac. V, 16 : <i>orate pro invicem, ut salvemini</i> .	Ensuite parce qu'elle [la confiance] repose sur le patronage des autres saints, par qui nous pouvons obtenir ce que nous demandons : « <i>adressez-vous à quelques saints</i> » (Jb 5, 1) ; « <i>priez les uns pour les autres, afin d'être sauvés</i> » (Jc 5, 16).
Idoneitatem etiam et congruitatem accipit oratio ex hoc quod dicitur esse in caelis, secundum quod per caelos spiritualia bona et aeterna intelliguntur, in quibus est beatitudo, propter duo.	[c] La prière reçoit aussi sa convenance et son opportunité de ce que "être dans les cieus" est dit au sens où ils [les cieus] désignent les biens spirituels et éternels où se trouve le bonheur à deux points de vue.
Primo, quia per hoc excitatur nostrum desiderium ad caelestia.	D'abord parce que cela éveille notre désir des réalités célestes.
Tendere enim debet illuc desiderium nostrum ubi patrem habemus, quia illic est hereditas nostra.	Notre désir doit en effet tendre là où nous avons notre Père, car c'est lui notre héritage.
Coloss. III, 1 : <i>quae sursum sunt quaerite</i> .	« <i>recherchez ce qui est d'en haut</i> » (Col 3, 1).
I Petr. I, 4 : <i>in hereditatem immarcescibilem (...) conservatam in caelis</i> .	[Ce qui est] « <i>dans l'héritage impérissable (...) conservé dans les cieus</i> » (1 P 1, 4).

Secundo, quia per hoc informamur ut sit vita caelestis, ut simus conformes patri caelesti, secundum illud I Cor. XV, 8 : <i>qualis caelestis, tales et caelestes</i> .	Ensuite, parce que nous sommes ainsi instruits qu'il y a une vie céleste afin que nous devenions conformes au Père céleste : « <i>tel est le Céleste, tels aussi seront les [hommes] célestes</i> » (1 Co 15, 48).
Et haec duo faciunt idoneum ad petendum, scilicet desiderium caeleste, et vita caelestis : ex quibus oratio congrua fit.	Ces deux points de vue, le désir de la béatitude du ciel, et la vie céleste, rendent la demande convenable : cela rend la prière opportune.
<b>Articulus 1 – Sanctificetur nomen tuum</b>	<b>Article 1 – Que ton nom soit sanctifié</b> <sup>12</sup>
Haec est prima petitio, in qua petitur ut nomen eius in nobis manifestetur et declaretur.	Dans cette première supplique nous demandons [à notre Père] que son nom soit manifesté en nous et proclamé [par nous].
Est autem nomen Dei primo mirabile, quia in omnibus creaturis mirabilia operatur : unde dominus in Evangelio Marc. ult., 17 : <i>in nomine meo Daemones eiicient, linguis loquentur novis, serpentes tollent : et si mortiferum quid biberint non eis nocebit</i> .	Or, [1] le nom de Dieu est admirable, parce qu'il fait des merveilles dans toutes les créatures : « <i>en mon nom, ils expulseront les démons, ils parleront des langues nouvelles, et s'ils boivent quelque poison mortel, il ne leur fera aucun mal</i> » (Mc 16, 17).
Secundo est amabile.	[2] il [le nom de Dieu] est digne d'être aimé.
Act. IV, 12 : non est aliud nomen datum sub caelo in quo oporteat nos salvos fieri. Salus autem est ab omnibus diligenda.	Saint Pierre dit : « <i>il n'y a pas sous le ciel d'autre nom qui puisse nous sauver</i> » (Ac 4, 12). Or le salut doit être aimé de tous.
Exemplum de beato Ignatio, qui intantum nomen Christi dilexit, quod cum Traianus requireret ab eo ut nomen Christi negaret, respondit quod de ore eius removeri non posset ; et cum ille minaretur sibi caput abscindere, et Christum de eius ore remove, dixit : « Et si de ore abstuleris, nunquam tamen de corde eripere poteris : hoc enim nomen cordi meo inscriptum habeo, et ideo ab eius invocatione cessare non valeo. »	Un exemple nous vient de saint Ignace <sup>13</sup> qui aimait tant le nom du Christ que quand Trajan lui demanda de renier le nom du Christ, il lui répondit qu'on ne pouvait l'ôter de sa bouche ; et quand on menaça de lui trancher la tête et de lui ôter ainsi le Christ, il dit : « Et si tu l'ôtes de ma bouche, tu ne pourras jamais l'arracher de mon cœur : car j'ai ce nom inscrit sur mon cœur, et c'est pourquoi je ne peux pas cesser de l'invoquer. »
Quod audiens Traianus, et probari cupiens, servi Dei abscisso capite, cor eius extrahi iussit, et inventum est habens nomen Christi in se scriptum litteris aureis. Posuerat enim super cor suum hoc nomen quasi signaculum.	En entendant ces paroles et désirant les vérifier, Trajan fit trancher la tête du serviteur de Dieu et ordonna d'extraire son cœur et il s'avéra que le nom du Christ était gravé dessus en lettres d'or. Car le saint avait placé ce nom sur son cœur, comme un sceau.
Tertio est venerabile.	[3] il [le nom de Dieu] est vénérable.

12. L'Article 1 a été mis par écrit par le frère dominicain Aldobrandinus de Toscanella († 1314).

13. Saint Ignace d'Antioche né vers l'an 35 fut le troisième évêque d'Antioche ; pendant la persécution de Trajan, il est arrêté et transféré à Rome où il meurt martyr en l'an 107 ou 113.

Apostolus, Phil. II, 10 : ut in nomine Iesu omne genu flectatur, caelestium, terrestrium et Infernorum.	Saint Paul dit : « <i>qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse au ciel, sur la terre et dans les enfers</i> » (Ph 2, 10).
Caelestium quantum ad Angelos et beatos ; terrestrium quantum ad mundanos, qui hoc faciunt ex amore adipiscendae gloriae vel timore fugiendae poenae ; et infernorum quoad damnatos, qui hoc faciunt ex timore.	<i>Au ciel</i> pour ce qui est des Anges et des bienheureux ; <i>sur la terre</i> pour ce qui est des hommes de ce monde qui désirent acquérir la gloire céleste ou éviter le châtement dont ils ont peur ; <i>dans les enfers</i> pour ce qui est des damnés qui le font [fléchir les genoux] dans l'angoisse.
Quarto inexplicabile, quia a narratione eius deficiunt omnes linguae. Et ideo explicatur aliquando per creaturas.	[4] il [le nom de Dieu] est inexprimable car toutes les langues défont pour l'exprimer. Et c'est donc avec des créatures qu'il est parfois expliqué.
Unde dicitur lapis ratione firmitatis : Matth. XVI, 18 : super hanc petram aedificabo Ecclesiam meam.	C'est ainsi que le mot "pierre" désigne ce qui est ferme : [Tu es Pierre, et] « <i>sur cette pierre je bâtirai mon Église</i> » (Mt 16,18).
Item ignis ratione purificationis : quia sicut ignis metalla purificat, ita Deus purificat corda peccatorum : unde Deut. IV, 24 : Deus tuus ignis consumens est.	De même, le mot "feu" désigne ce qui purifie : comme le feu purifie les métaux, ainsi Dieu purifie le cœur des pécheurs : « <i>votre Dieu est un feu consumant</i> » (Dt 4, 24).
Item lux ratione illuminationis : quia sicut lux illuminat tenebras, ita nomen Dei illuminat tenebras mentis. Psal. XVII, 29 : Deus meus, illumina tenebras meas.	De même, le mot "lumière" désigne ce qui illumine : comme la lumière illumine les ténèbres, le nom de Dieu illumine les ténèbres de l'esprit. « <i>mon Dieu, illuminez mes ténèbres</i> » (Ps 17, 29).
Unde istud nomen petimus manifestari, ut cognoscatur, et teneatur sanctum.	Ainsi nous demandons qu'il [le nom de Dieu] soit manifesté, afin qu'il soit connu et tenu pour saint.
Sanctum autem tripliciter dicitur.	Or le mot saint a trois significations : [A], [B] et [C].
Sanctum enim idem est quod firmum : unde omnes beati qui in caelo sunt, sancti dicuntur, quia sunt aeterna felicitate firmati.	[A] Eh bien le mot saint signifie aussi ce qui est ferme : il s'en suit que tous les bienheureux qui sont au ciel sont appelés saints parce qu'ils sont fermes dans le bonheur éternel.
In mundo non possunt esse sancti, quia sunt continue mobiles.	Dans le monde il ne peut pas y avoir de saints car les hommes sont en mouvement continu.
Augustinus : defluxi, domine, a te, et erravi nimis : devius factus sum a stabilitate tua.	Saint Augustin disait : « <i>Seigneur, je me suis éloigné de vous et j'ai beaucoup erré : je me suis éloigné de votre stabilité.</i> »
Secundo sanctum idem est quod non terrenum : unde sancti qui in caelo sunt, nullum habent affectum terrenum : unde apostolus, Phil. III, 8 : omnia arbitratus sum ut stercora ut Christum lucrifaciam.	[B] Le mot saint signifie également ce qui n'est pas terrestre : il s'en suit que les saints qui sont au ciel n'ont aucune affection de nature terrestre : « <i>je ne vois en tout qu'immondices, afin de gagner le Christ</i> » (Ph 3, 8).
Per terram autem designantur peccatores.	Au contraire, par le mot terre, on désigne les pécheurs.



<p>Primo ratione germinis : terra enim si non colitur, spinas et tribulos germinat ; sic anima peccatoris, nisi colatur per gratiam, non germinat nisi tribulos et punctiones peccatorum.</p> <p>Gen. III, 18 : spinas et tribulos germinabit tibi.</p>	<p>[a] Premièrement, en raison de la germination : car la terre, si on ne la cultive pas, fait germer des épines et des chardons ; il en va de même de l'âme du pécheur qui, si elle n'est pas cultivée par la grâce, ne produit que les tribulations et les épines des péchés. [Dans ce cas] « <i>elle produira pour toi épines et chardons</i> » (Gn 3, 18).</p>
<p>Secundo ratione caliginis.</p> <p>Terra enim caliginosa est et opaca : sic etiam peccator caliginosus et opacus est opaque.</p> <p>Gen. I, 2 : tenebrae erant super faciem abyssi.</p>	<p>[b] Deuxièmement, en raison de l'obscurité. Car la terre est obscure et ténébreuse : ainsi, le pêcheur est aussi obscur et ténébreux. « <i>les ténèbres couvraient la face de l'abîme</i> » (Gn 1, 2).</p>
<p>Tertio ratione conditionis.</p> <p>Terra enim est elementum siccum, quod spargitur nisi contineatur ab aquae humiditate : nam Deus posuit terram super aquam, iuxta illud Psal. CXXXV, 6 : qui firmavit terram super aquas, quia ex humiditate aquae continetur ariditas vel siccitas terrae. Sic peccator animam habet siccam et aridam, iuxta illud Psal. CXLII, 6 : anima mea sicut terra sine aqua tibi.</p>	<p>[c] Troisièmement, en raison de l'aridité. En effet, la terre est un élément sec et dispersé s'il n'est pas agglutiné par l'humidité de l'eau : car Dieu a placé la terre au dessus de l'eau : Lui « <i>qui affermit la terre sur les eaux</i> » puisque l'humidité de l'eau remédie à l'aridité et à la sécheresse de la terre. Faute de grâce, le pécheur a une âme sèche et aride : « <i>mon âme est une terre sans eau</i> » (Ps 142, 6).</p>
<p>Item tertio dicitur sanctum, idest sanguine tinctum ; unde sancti qui sunt in caelo, sancti dicuntur, eo quod sunt sanguine tincti, iuxta illud Apoc. VII, 14 :</p>	<p>[C] Enfin le mot saint signifie teinté de sang ; et c'est parce qu'ils sont teintés de sang que les saints qui sont dans le ciel sont appelés saints :</p>
<p>isti sunt qui venerunt ex magna tribulatione, et laverunt stolas suas in sanguine agni. Item ibid. I, 5 : lavit nos a peccatis nostris in sanguine suo.</p>	<p>« ce sont ceux qui viennent de la grande tribulation, ils ont lavé leurs robes et les ont blanchies dans le sang de l'Agneau » (Ap 7, 14) . Et aussi : « <i>il nous a lavés de nos péchés par son sang</i> » (Ap 1, 5b).</p>
<p><b>Articulus 2 – Adveniat regnum tuum</b></p>	<p><b>Article 2 – Que ton règne vienne</b></p>
<p>Sicut dictum est, spiritus sanctus facit nos recte amare, desiderare et petere ; et efficit in nobis primo <i>timorem</i>, per quem quaerimus quod nomen Dei sanctificetur.</p>	<p>Comme il a été dit, l'Esprit-Saint nous fait aimer, désirer et demander justement ; et il produit d'abord en nous la <i>crainte</i><sup>14</sup> par laquelle nous désirons que le nom de Dieu soit sanctifié.</p>
<p>Aliud donum est donum <i>pietatis</i>.</p>	<p>Un autre de ses dons est le don de <i>piété</i>.</p>
<p>Et est proprie pietas, dulcis et devotus affectus ad patrem, et ad omnem hominem in miseria constitutum.</p>	<p>La piété est, à proprement parler, une affection tendre et dévote pour le Père et pour tout homme plongé dans la misère.</p>

14. La crainte de Dieu c'est la crainte de ne pas l'aimer assez ou assez bien ; c'est la crainte de l'enfant que nous sommes vis à du Père Tout-puissant ; ce n'est donc pas la peur de l'esclave pris en faute.

Cum ergo Deus sit pater noster, ut patet, non solum debemus eum revereri et timere, sed etiam ad eum habere debemus dulcem et pium affectum.	Oui, puisque Dieu est notre Père, il est clair que nous devons non seulement le vénérer et le craindre mais avoir aussi pour Lui une affection douce et pieuse.
Hic autem affectus facit nos petere quod adveniat regnum Dei.	Et cette affection nous fait demander que le règne de Dieu vienne.
Tit. II, 12-13 : <i>pie et iuste vivamus in hoc saeculo, expectantes beatam spem, et adventum gloriae magni Dei.</i>	[Et que] « nous vivons dans le temps présent avec piété et justice, attendant la bienheureuse espérance, et l'avènement glorieux de notre grand Dieu » (Tt 2, 12-13).
Posset autem quaeri : regnum Dei semper fuit : quare ergo petimus quod veniat ?	Et on pourrait se demander : le royaume de Dieu a toujours été : pourquoi donc demander qu'il vienne ?
Et ideo dicendum est, quod hoc potest tripliciter intelligi.	Alors il faut dire qu'il y a trois manières de comprendre [que ton règne vienne] : [A], [B] et [C].
Primo quia aliquando rex habet ius regni solum, seu dominii : et tamen nondum dominium ipsius regni est declaratum, quia nondum homines regni sunt ei subiecti. Tunc ergo apparebit primo eius regnum seu dominium, quando homines regni erunt sibi subiecti.	[A] Premièrement, il se peut qu'un roi dispose d'un droit à la royauté ou à la souveraineté et cependant qu'il ne puisse pas exercer ce droit parce que le peuple de son royaume ne lui est pas soumis. Alors son règne ou sa souveraineté viendront quand le peuple de son royaume lui sera soumis.
Deus autem ex se et sua natura est dominus omnium : et Christus secundum quod Deus, et etiam secundum quod homo, habet a Deo quod sit dominus omnium.	Or Dieu, par lui-même et par sa propre nature, est le maître de tout ; et le Christ, du fait qu'il est Dieu, et même en tant qu'homme, tient de Dieu d'être le Seigneur de toutes choses.
Dan. VII, 14 : <i>dedit ei potestatem et honorem et regnum.</i>	« il lui donna la puissance, et l'honneur, et le royaume » (Dn 7, 14).
Oportet ergo quod sibi sint omnia subiecta. Hoc autem nondum est, sed erit in fine.	Il faut donc que tout Lui soit soumis. Mais il n'en est pas encore ainsi ; cela se réalisera à la fin du monde.
I Cor. XV, 25 : <i>oportet illum regnare, donec ponat omnes inimicos sub pedibus eius.</i>	« il faut qu'il règne, jusqu'à ce qu'il ait placé tous ses ennemis sous ses pieds » (1 Co, 15, 25).
Et ideo petimus et dicimus : <i>adveniat regnum tuum.</i>	Voilà pourquoi nous demandons et nous disons : « que ton règne vienne ».
Et hoc quantum ad tria : scilicet ut iusti convertantur, peccatores puniantur, et mors destruat.	Et ce faisant, nous demandons trois choses, à savoir : que les justes se convertissent, que les pécheurs soient punis et que la mort soit détruite.
Nam homines dupliciter subiiciuntur Christo : aut voluntarii, aut inviti.	Car les hommes sont soumis au Christ de deux manières : soit volontairement, soit contre leur gré.

<p>Cum enim voluntas Dei sit ita efficax quod oporteat penitus illam compleri, et Deus velit quod omnia subiiciantur Christo : alterum duorum erit necessarium : ut scilicet aut homo faciat voluntatem Dei subiiciendo se mandatis eius, et hoc facient iusti ; aut Deus faciat de omnibus voluntatem suam puniendo eos, et hoc faciet peccatoribus et inimicis suis.</p>	<p>La volonté de Dieu est si efficiente qu'elle doit s'accomplir complètement, et Dieu veut que toutes choses soient soumises au Christ : il faudra donc : ou bien que l'homme accomplisse la volonté de Dieu en se soumettant à ses commandements, ce que font les justes ; ou que Dieu fasse sa volonté en les punissant, ce qu'il fera aux pécheurs et à ses ennemis.</p>
<p>Et hoc erit in fine mundi. Psal. CIX, 1 : <i>donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum.</i></p>	<p>Et cela aura lieu à la fin du monde. [Alors :] « <i>je ferai de tes ennemis le marchepied de ton trône</i> » (Ps 110, 1).</p>
<p>Et ideo sanctis est datum quaerere quod adveniat regnum Dei, scilicet quod ipsi totaliter subiiciantur ei ; sed peccatoribus est horribile, quia nihil aliud est quaerere quod adveniat regnum Dei, nisi quod de voluntate Dei subiiciantur poenis. Amos V, 18 : <i>vae desiderantibus diem domini.</i></p>	<p>Et c'est pourquoi il est donné aux saints de demander à Dieu la venue de son règne, c'est-à-dire leur totale soumission ; mais pour les pécheurs, c'est horrible car il n'y a rien d'autre à demander pour que le royaume de Dieu advienne c'est qu'ils soient soumis au châtement selon sa volonté. [Dans ce cas,] « <i>malheur à ceux qui aspirent au jour du Seigneur</i> » (Am 5, 18).</p>
<p>Sed et ex hoc destruitur mors.</p>	<p>Mais alors, la mort est détruite.</p>
<p>Cum enim Christus sit vita, non potest in regno eius esse mors, quae est vitae contraria : ideo dicitur I Cor. XV, 26 : <i>novissime autem inimica destruetur mors.</i></p>	<p>Car puisque le Christ est la vie, la mort qui est le contraire de la vie n'a pas cours dans son royaume : « <i>le dernier ennemi détruit, c'est la mort</i> » (1 Co 15, 26).</p>
<p>Et hoc erit in resurrectione. Phil. III, 21 <i>reformabit corpus humilitatis nostrae, configuratum corpori claritatis suae.</i></p>	<p>Et ce sera à la résurrection. [Le Christ] « <i>transformera notre corps de misère pour le rendre semblable à son corps de gloire</i> » (Ph 3, 21).</p>
<p>Secundo regnum caelorum dicitur gloria Paradisi.</p>	<p><b>[B]</b> Deuxièmement, le règne des cieux désigne la gloire du Paradis.</p>
<p>Nec mirum : nam regnum nihil aliud dicitur nisi regimen. Ibi autem est optimum regimen ubi nihil invenitur contra voluntatem regentis.</p>	<p>Ce n'est pas étonnant ; car règne ne signifie rien d'autre que gouvernement. Mais le meilleur gouvernement, c'est celui où rien ne s'oppose à la volonté de celui qui gouverne.</p>
<p>Voluntas autem Dei est salus hominum, quia vult homines salvos fieri ; et hoc potissime erit in Paradiso, ubi nihil erit saluti hominum repugnans. Matth. XIII, 41 : <i>auferentur<sup>15</sup> de regno eius omnia scandala.</i></p>	<p>Or la volonté de Dieu est le salut des hommes, car Dieu veut les sauver [1 Tm 2, 4] ; et cette volonté s'accomplira dans le Paradis, où il n'y aura rien de contraire au salut des hommes. « <i>tous les scandales seront jetés hors du royaume</i> » (Mt 13, 41).</p>
<p>In mundo autem isto sunt multa contra salutem hominum.</p>	<p>Mais dans le monde, les obstacles au salut des hommes abondent.</p>

15. *auferor* se traduit par “éloigner, soustraire, enlever”. Dans la NV-BSE (voir note 2) on lit *colligent de regno eius omnia scandala* : les anges « *ramasseront tous les scandales* » et les jetteront dans la fournaise ardente (Mt 13 ; 41-42).

Cum ergo petimus : <i>adveniat regnum tuum, oramus, ut simus participes regni caelestis et gloriae Paradisi.</i>	C'est pourquoi, lorsque nous demandons « <i>que ton règne vienne</i> » nous prions pour avoir part au royaume des cieux et à la gloire du Paradis.
Quod quidem regnum est valde desiderandum propter tria.	Trois raisons rendent ce royaume fortement désirable : [a], [b] et [c].
Primum propter summam iustitiam quae est in eo.	[a] La première raison est la souveraine justice qui y règne.
Isai. LX, 2 : <i>populus tuus omnes iusti.</i>	« <i>ton peuple, rien que des justes</i> » (Is 60, 21).
Hic enim mali sunt mixti bonis ; sed ibi nullus malus erit, et nullus peccator.	Ici-bas les méchants sont mélangés aux bons, mais là-haut il n'y aura ni méchant ni pécheur.
Item propter perfectissimam libertatem.	[b] [La deuxième raison est] aussi la très parfaite liberté [des élus].
Hic enim non est libertas, quanquam omnes naturaliter desiderent eam ; sed ibi erit omnimoda libertas contra omnem servitutem.	Car ici-bas il n'y a pas de liberté, bien que tous la désirent naturellement ; mais là [au ciel] la liberté sera totale, à l'opposé de toute servitude.
Rom. VIII, 21 : <i>ipsa creatura liberabitur a corruptione</i> <sup>16</sup> .	« <i>la création elle-même sera libérée de la corruption</i> » (Rm 8, 21).
Et non solum erunt ibi omnes liberi, sed erunt reges : Apoc. V, 10 : <i>fecisti nos Deo nostro regnum.</i>	Et non seulement les élus seront libres, mais il seront rois : « <i>tu as fait d'eux un royaume pour notre Dieu</i> » (Ap 5, 10).
Cuius ratio est, quia omnes erunt eiusdem voluntatis cum Deo, et Deus volet quidquid sancti volent, et sancti quidquid Deus voluerit : unde cum voluntate Dei fiet voluntas eorum.	Parce qu'ils auront tous avec Dieu la même volonté, et Dieu voudra tout ce que les saints voudront et les saints voudront tout ce que Dieu veut : quand la volonté de Dieu se fera, leur volonté à eux se fera aussi.
Et ideo omnes regnabunt, quia omnium voluntas fiet, et dominus erit corona omnium.	Et donc ils régneront tous, car la volonté de tous se fera, et Dieu sera leur couronne à tous.
Isai. XXVIII, 5 : <i>in die illa erit dominus exercituum corona gloriae, et sertum exultationis residuo populi sui.</i>	« <i>ce jour-là, le Seigneur des armées sera pour le reste de son peuple une couronne de gloire et un diadème de joie</i> » (Is 28, 5).
Item propter mirabilem affluentiam.	[c] [La troisième raison est] aussi la merveilleuse abondance [des biens de ce royaume].
Isai. LXIV, 4 : <i>oculus non vidit, Deus, absque te, quae praeparasti expectantibus te.</i>	« <i>l'œil n'a pas vu, ô Dieu, en dehors de toi, ce que tu as préparé pour ceux qui t'attendent</i> » (Is 64, 4).
Psal. CII, 5 : <i>qui replet in bonis desiderium tuum.</i>	[C'est Dieu] « <i>qui remplit de biens ton désir</i> » (Ps 102, 5).
Et nota quod homo inveniet omnia in solo Deo excellentius et perfectius omni eo quod in mundo quaeritur.	Et il faut considérer qu'en Dieu seul, l'homme trouvera toute choses plus excellentes et parfaites que celles recherchées en ce monde.

16. *creatura* peut se traduire par “création” ou “créature”. Dans la NV-BSE (voir note 2) on lit : *ipsa creatura liberabitur a servitute corruptionis* (au lieu de *corruptione*).

Si delectationem quaeris, summam invenies in Deo ; si divitias, ibi omnem sufficientiam invenies, propter quam sunt divitiae ; et sic de aliis.	Si vous cherchez la délectation, la meilleure vous la trouverez en Dieu ; si c'est la richesse, là [en Lui] vous trouverez tout en surabondance, c'est la raison d'être des richesses ; et de même pour les autres [biens de ce royaume].
Augustinus, in Confess. : <i>anima cum fornicatur abs te, quaerit extra te, quae pura et limpida non invenit, nisi cum redit ad te.</i>	« quand l'âme fornicque en s'éloignant de Toi, elle cherche hors de Toi des biens purs et limpides qu'elle ne trouvera qu'en revenant à Toi » (Saint Augustin, Confessions).
Tertio modo, quia aliquando in mundo isto regnat peccatum. Et hoc est quando homo est ita dispositus quod statim sequitur et prosequitur appetitum peccati.	[C] Troisièmement parce que le péché règne parfois dans ce monde. Et cela se produit quand l'homme est ainsi disposé qu'il ne réagit pas et suit son inclination au péché.
Apostolus, Rom. VI, 12 : <i>non ergo regnet peccatum in vestro mortali corpore : sed debet Deus regnare in corde tuo.</i>	« que le péché ne règne donc plus dans votre corps mortel » (Rm 6, 12) : mais Dieu doit régner dans votre cœur.
Isai. VII, 7 : <i>Sion, regnabit Deus tuus.</i>	« Sion, ton Dieu régnera » (Is 7, 7).
Et hoc est quando paratus est obedire Deo, et servare omnia mandata sua.	Et c'est alors qu'il [l'homme] est prêt à obéir à Dieu et à garder tous ses commandements.
Cum ergo petimus quod veniat regnum, oramus quod non regnet in nobis peccatum, sed Deus.	Quand donc nous demandons que son règne vienne, nous prions pour que ce ne soit pas le péché qui règne en nous, mais Dieu.
Per hanc autem petitionem perveniemus ad beatitudinem, de qua dicitur Matth. V, 4 : <i>beati mites :</i>	Et par cette demande nous parviendrons au bonheur dont il est dit : « <i>bienheureux les doux</i> » (Mt 5, 4) :
nam secundum primam expositionem, ex quo homo desiderat quod Deus sit dominus omnium, non vindicat se de iniuria sibi illata, sed reservat eam Deo. Nam si vindicares te, non quaereres quod adveniret regnum eius.	en effet, d'après la première explication [donnée précédemment en [A]], l'homme, qui désire que Dieu soit le maître de tout, ne se venge pas de l'agression qu'il a subie mais il la confie à Dieu. Car si vous vous vengiez, vous ne lui demanderiez pas que son règne vienne.
Secundum vero secundam expositionem, si tu expectas regnum eius, idest gloriam Paradisi, non debes curare si perdis res mundanas.	D'après la seconde explication [donnée précédemment en [B]], si vous attendez son royaume, c'est-à-dire la gloire du Paradis, vous n'avez pas à vous inquiéter si vous perdez les choses du monde.
Item secundum tertiam expositionem, si tu petis quod Deus regnet in te et Christus ; cum ipse fuerit mitissimus, et tu debes esse mitis. Matth. XI, 29 : <i>discite a me, quia mitis sum.</i>	De même d'après la troisième explication [donnée précédemment en [C]], si vous demandez que Dieu règne en vous et dans le Christ ; comme il était le plus doux, vous devez [vous aussi] être doux. « <i>apprenez de moi, car je suis doux</i> » (Mt 11, 29).
Hebr. X, 34 : <i>rapinam bonorum vestrorum cum gaudio suscepistis.</i>	[Ainsi,] « <i>vous avez accepté joyeusement d'être dépouillés de vos biens</i> » (He, 10, 34).

<b>Articulus 3 – Fiat voluntas tua sicut in caelo, et in terra</b>	<b>Article 3 – Que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel</b>
Tertium donum quod efficit in nobis spiritus sanctus, dicitur donum scientiae.	L'Esprit-Saint produit en nous un troisième don, appelé le don de <i>science</i> .
Ipse enim spiritus sanctus non solum efficit in bonis donum timoris et donum pietatis, quae est dulcis affectus ad Deum, ut dictum est, sed etiam facit hominem sapientem.	En effet, l'Esprit-Saint lui-même ne produit pas seulement les don de crainte et le don de piété, qui est, ainsi qu'on l'a dit [au début de l'Article 2] une douce inclination pour Dieu, mais aussi ce qui rend l'homme sage.
Et hoc petebat David in Psal. CXVIII, 66, dicens : <i>bonitatem et disciplinam</i> <sup>17</sup> et <i>scientiam doce me</i> .	Et c'est ce que David demandait : « <i>Seigneur, enseigne-moi la bonté, la prudence et la science</i> » (Ps 118, 66).
Et haec est scientia qua homo bene vivit, quam docuit nos spiritus sanctus.	Et c'est l'Esprit-Saint qui nous a enseigné cette science par laquelle l'homme vit bien.
Inter alia autem quae faciunt ad scientiam et sapientiam hominis potissima sapientia est, quod homo non innitatur sensui suo.	Et entre autres choses qui contribuent à la science et à la sagesse de l'homme, la plus sage est que l'homme ne se fie pas à son propre jugement.
Prov. III, 5 : <i>ne innitaris prudentie tuae</i> .	« <i>ne t'appuie pas sur ta prudence</i> » (Pr 3, 5).
Nam illi qui praesumunt de sensu suo, ita quod non credunt aliis, sed sibi tantum, semper inveniuntur et iudicantur stulti.	Car ceux qui présument de leur propre jugement, au point de ne pas croire les autres, mais seulement eux-mêmes, sont réputés stupides et ils le sont.
Prov. XXVI, 12 : <i>vidisti hominem sapientem sibi videri ? Magis illo spem habebit insipiens</i> .	« <i>as-tu vu un homme qui se croit sage ? il y a plus à espérer d'un insensé [que de lui]</i> » (Pr 26, 12).
Quod autem homo non credat sensui suo, procedit ex humilitate : unde et locus humilitatis est sapientia, ut dicitur Prov. XI, 2 <sup>18</sup> .	A l'inverse, c'est grâce à son humilité qu'un homme ne se fie pas à son propre jugement : « <i>où est l'humilité, là aussi est la sagesse</i> » (Pr 11, 2).
Superbi autem sibi ipsis nimis credunt.	Mais les orgueilleux ont une confiance excessive en eux.
Docet ergo hoc spiritus sanctus per donum scientiae, ut scilicet non faciamus voluntatem nostram, sed voluntatem Dei.	Ainsi, par le don de science, l'Esprit-Saint enseigne à ne pas faire notre volonté, mais la volonté de Dieu.
Et ideo propter hoc donum petimus a Deo ut fiat voluntas sua sicut in caelo et in terra.	Par ce don, en effet, nous demandons à Dieu que sa volonté soit faite pareillement dans le ciel et sur la terre.
Et in hoc apparet donum scientiae.	Et ainsi se manifeste le don de science.

17. Dans la NV-BSE (voir note 2) on lit : *bonitatem et prudentiam* (au lieu de *bonitatem et disciplinam*) et ...

18. Dans la NV-BSE (voir note 2) on lit : *apud humiles autem sapientia*.

Unde hoc modo dicitur Deo, <i>fiat voluntas tua</i> , sicut si esset unus infirmus, et vellet aliquid a medico, non praecise vult, sed de voluntate medici ; alias si tantum de voluntate sua vellet, esset stultus.	Dès lors « <i>que ta volonté soit faite</i> » est dit à Dieu, comme si c'était dit par un malade qui attend du médecin quelque chose qu'il [le malade] ne veut pas explicitement, mais de par la volonté du médecin ; autrement, s'il le voulait de sa propre volonté, il serait stupide.
Sic nos a Deo nihil petere debemus nisi quod fiat de nobis voluntas sua, idest ut voluntas sua compleatur in nobis.	Nous de même, nous ne devons rien demander à Dieu, si ce n'est la réalisation de ses vœux sur nous, c'est-à-dire l'accomplissement de sa volonté en nous.
Tunc enim est rectum cor hominis quando concordat cum voluntate divina.	Alors, le cœur de l'homme est vraiment droit, lorsqu'il est accordé à la volonté divine.
Hoc Christus fecit : Ioan. VI, 38 : <i>descendi de caelo, non ut faciam voluntatem meam, sed eius qui misit me.</i>	Ainsi fit le Christ : « <i>Je suis descendu du ciel non pour faire ma volonté, mais pour accomplir la volonté de celui qui m'a envoyé</i> » (Jn 6, 38).
Christus enim, secundum quod Deus, eandem voluntatem habet cum patre ; sed, secundum quod homo, habet aliam voluntatem a patre : et secundum hanc dicit se non facere voluntatem suam sed patris.	Le Christ, en tant qu'il est Dieu, a la même volonté que son Père ; mais, en tant qu'homme, il a une volonté distincte de celle de son Père : et c'est selon celle-ci qu'il dit ne pas faire sa volonté [humaine] mais celle de son père.
Et ideo docet nos orare et petere : <i>fiat voluntas tua.</i>	Et c'est aussi pourquoi il nous apprend à prier et à demander : « <i>que ta volonté soit faite</i> ».
Sed quid est quod dicitur ?	Mais qu'est-ce que cela signifie ?
Nonne in Psal. CXIII, 3 ; dicitur : <i>omnia quaecumque voluit fecit ?</i>	Le Psaume 113 ne dit-il pas : « <i>tout ce qu'il veut, il l'accomplit</i> » (Ps 113, 3) ?
Si omnia facit quae vult in caelo et in terra, quid est hoc quod dicit : <i>fiat voluntas tua sicut in caelo, et in terra ?</i>	S'il fait tout ce qu'il veut dans le ciel et sur la terre, que signifie « <i>que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel</i> » ?
Ad hoc sciendum est, quod Deus tria vult de nobis, et nos petimus quod haec impleantur.	Pour le comprendre, il faut savoir que Dieu veut pour nous trois choses dont nous demandons la réalisation : [A], [B] et [C].
Primum quidem quod Deus vult de nobis, est quod nos habeamus vitam aeternam.	[A] Pour nous, Dieu veut d'abord que nous possédions la vie éternelle.
Quicumque enim facit aliquid propter aliquem finem, vult de illa re illud pro quo facit eam.	Car quiconque accomplit quelque chose pour une fin, quelle qu'elle soit, veut que cette chose atteigne la fin pour laquelle il l'accomplit.
Deus autem fecit hominem, sed non pro nihilo : quia, sicut dicitur in Psal. LXXXVIII, 48 <sup>19</sup> : <i>numquid vane constituisti omnes filios hominum.</i>	Or Dieu fit l'homme, mais pas pour rien : car il est dit dans un Psaume : « <i>est-ce en vain que tu as créé tous les fils des hommes ?</i> » (Ps 88, 48).

19. Dans la NV-BSE (voir note 2) on lit : *ad quam vanitatem creasti omnes filios hominum ?* (la traduction en français en tient compte).

Fecit ergo homines propter aliquid, sed non propter voluptates, quia et bruta habent eas, sed ut habeant vitam aeternam.	Dieu créa donc les hommes pour une fin – mais non pour les plaisirs puisque les animaux, eux aussi, en jouissent – mais cette fin c’est qu’ils aient la vie éternelle (cf. Jn 3, 16 ; 10, 10).
Vult ergo dominus ut homo habeat vitam aeternam.	C’est pourquoi le Seigneur veut que l’homme ait la vie éternelle.
Quando vero aliquid consequitur illud ad quod factum est, dicitur quod salvatur ; quando vero non consequitur, dicitur quod res illa perditur.	Quand une chose atteint ce pourquoi elle a été faite, on dit d’elle qu’elle est sauvée ; lorsqu’elle ne l’atteint pas, on dit d’elle qu’elle est perdue.
Deus autem fecit hominem propter vitam aeternam.	Or Dieu a créé l’homme pour la vie éternelle.
Cum ergo consequitur vitam aeternam, salvatur ; et hoc vult dominus : Ioan. VI, 40 : <i>haec est autem voluntas patris mei qui misit me, ut omnis qui videt filium et credit in eum, habeat vitam aeternam.</i>	Donc quand il obtient la vie éternelle, il [l’homme] est sauvé ; et telle est la volonté du Seigneur. « <i>c’est la volonté de mon Père qui m’a envoyé, que quiconque voit le Fils et croit en lui, possède la vie éternelle</i> » (Jn 6, 40).
Haec autem voluntas iam completa est in Angelis et in sanctis qui sunt in patria, quia vident Deum et cognoscunt, et fruuntur eo ;	Cette volonté est déjà accomplie pour les Anges et les saints, qui vivent dans la patrie [céleste], car ils voient Dieu, le connaissent et trouvent en lui leur joie ;
sed nos desideramus quod sicut voluntas Dei completa est in beatis qui sunt in caelis, ita compleatur in nobis qui sumus in terra :	mais nous qui sommes sur la terre, nous désirons qu’elle s’accomplisse aussi en nous, comme elle s’est accomplie chez les bienheureux qui sont au ciel :
et hoc petimus cum oramus : <i>fiat voluntas tua</i> in nobis qui sumus in terra, sicut in sanctis qui sunt in caelo.	et c’est ce que nous demandons quand nous prions : « <i>que la volonté soit faite</i> » en nous qui sommes sur la terre , comme elle l’est chez les saints qui sont au ciel.
Alia voluntas Dei de nobis est ut servemus mandata eius.	<b>[B]</b> Pour nous, Dieu veut par ailleurs que nous observions ses commandements.
Quando enim aliquis desiderat aliquid, non solum vult illud quod desiderat, sed omnia per quae venitur ad illud ; sicut medicus ut consequatur sanitatem, vult etiam dietam et medicinam et huiusmodi.	En effet, quand quelqu’un désire quelque-chose, il ne désire pas seulement l’objet de son désir mais tout ce par quoi on y parvient ; comme le médecin pour obtenir la santé [d’un malade], veut aussi [qu’il se mette à] la diète, [prenne] des médicaments et [guérisse] de cette façon.
Deus autem vult ut habeamus vitam aeternam.	Or Dieu veut que nous ayons la vie éternelle.
Matth. XIX, 17 : si vis ad vitam ingredi, serva mandata. Vult ergo ut servemus mandata.	[Le Christ dit] : « <i>si tu veux entrer dans la vie [éternelle], garde les commandements</i> » (Mt 19, 17). Il veut donc que nous observions les commandements.



Rom. XII, 1 : <i>rationabile obsequium vestrum, ib. 2 : ut probetis quae sit voluntas Dei bona, beneplacens et perfecta.</i>	« <i>que votre culte soit raisonnable (...) afin que vous reconnaissiez combien la volonté de Dieu est bonne [1], agréable [2] et parfaite [3]</i> » (Rom 12, 1-2).
<i>Bona, quia utilis : Isai. XLVIII, 17 : ego dominus docens te utilia.</i>	[1] <i>Bonne</i> , car utile : « <i>moi, le Seigneur, je vous apprend des choses utiles</i> » (Is 48, 17).
<i>Beneplacens</i> amanti ; et si aliis non sit grata, amanti tamen est delectabilis.	[2] <i>Agréable</i> à celui qui aime [Dieu] ; et si elle [sa volonté] rebute les autres, elle plaît néanmoins à celui qui aime [Dieu].
Psal. XCVI, 11 : <i>lux orta est iusto, et rectis corde laetitia.</i>	« <i>la lumière s'est levée pour le juste, et la joie pour les cœurs droits</i> » (Ps 96, 11).
<i>Perfecta, quia honesta : Matth. V, 48 : estote perfecti, sicut et pater vester caelestis perfectus est.</i>	[3] <i>Parfaite</i> car honnête : « <i>soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait</i> » (Mt 5, 48).
Sic ergo cum dicimus, <i>fiat voluntas tua, oramus ut impleamus mandata Dei.</i>	Ainsi donc quand nous disons, <i>que ta volonté soit faite</i> , nous prions pour observer les commandements de Dieu.
Haec autem voluntas Dei fit in iustis, sed in peccatoribus nondum fit.	Et cette volonté de Dieu est observée par les justes, mais elle ne l'est pas encore par les pécheurs.
Iusti autem designantur per caelum, peccatores autem per terram.	Or les justes sont désignés par le ciel, alors que les pécheurs le sont par la terre.
Petimus ergo ut fiat voluntas Dei ita <i>in terra</i> , idest in peccatoribus, <i>sicut in caelo</i> , idest in iustis.	Nous demandons donc que la volonté de Dieu soit faite <i>sur la terre</i> , à savoir chez les pécheurs, <i>comme au ciel</i> , à savoir chez les justes.
Notandum autem, quod ex modo loquendi datur nobis doctrina.	Il faut encore noter que l'enseignement [du Christ] nous est donné par cette manière de s'exprimer.
Non enim dicit, <i>fac, nec etiam faciamus ; sed dicit, fiat voluntas tua</i> : quia ad vitam aeternam duo sunt necessaria, scilicet gratia Dei et voluntas hominis ; et licet Deus fecerit hominem sine homine, non tamen iustificat eum sine eo.	Car il [le Christ] ne dit pas “ <i>fais</i> ” ni “ <i>que nous fassions</i> ” [ta volonté] ; mais il dit, « <i>que ta volonté soit faite</i> » : parce que deux choses sont nécessaires à la vie éternelle, à savoir la grâce de Dieu et la volonté de l'homme ; et bien que Dieu ait fait l'homme sans l'homme, cependant il ne le justifie pas sans lui.
Augustinus, super Ioan. : <i>qui creavit te sine te, non iustificabit te sine te</i> , quia vult quod homo cooperetur.	« <i>celui qui t'a créé sans toi, ne te justifiera pas sans toi</i> » (Saint Augustin, Commentaire sur saint Jean), parce qu'il veut que l'homme coopère.
Zach. I, 3 : <i>convertimini ad me, et ego convertar ad vos.</i>	« <i>revenez à moi, et moi je reviendrai à vous</i> » (Za 1, 3).
Apostolus, I Cor. XV, 10 : <i>gratia Dei sum id quod sum, et gratia eius in me vacua non fuit.</i>	« <i>c'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis, et sa grâce n'a pas été stérile en moi</i> » (1 Cor 15, 10).

<p>Non ergo praesumas de te, sed confidas de gratia Dei : nec negligas, sed adhibeas studium tuum : et ideo non dicit, faciamus, ne videretur quod nihil faceret gratia Dei ; nec dicit, fac, ne videatur quod nihil faceret voluntas et conatus noster ; sed dicit, <i>fiat</i> per gratiam Dei, adhibito studio et conatu nostro.</p>	<p>Ne présume donc pas de toi mais aie confiance dans la grâce de Dieu : ne sois pas négligent mais montre ton zèle ; et c’est pourquoi elle [l’Oraison dominicale] ne dit pas “faisons-la” [la volonté de Dieu], pour qu’on n’imagine pas que la grâce de Dieu n’apporterait rien ; elle ne dit pas non plus [à Dieu] “faits ta volonté”, pour qu’on n’imagine pas que notre volonté et nos efforts n’apporteraient rien ; mais elle dit “que soit faite ta volonté” par la grâce de Dieu, ajoutant notre travail et nos efforts.</p>
<p>Tertium quod vult Deus de nobis, est, ut restituatur homo ad statum et dignitatem in qua creatus fuit primus homo ; quae tanta fuit ut spiritus et anima nullam repugnantiam sentiret a carne et sensualitate.</p>	<p>[C] Enfin, pour nous, Dieu veut enfin que l’homme soit rétabli dans l’état et la dignité dans lesquels le premier homme fut créé, état tel que que son esprit et son âme ne ressentent aucune opposition [venant] de la chair et de la sensualité.</p>
<p>Quandiu enim anima subiecta fuit Deo, caro ita subiecta fuit spiritui ut nullam corruptionem mortis seu infirmitatis et aliarum passionum sentiret ;</p>	<p>Aussi longtemps que l’âme fut soumise à Dieu, la chair fut aussi soumise à l’esprit si bien qu’elle n’éprouvait ni la dégradation de la mort ou des infirmités et autres souffrances ;</p>
<p>sed ex quo spiritus et anima, quae erat media inter Deum et carnem, rebellavit Deo per peccatum, tunc corpus rebellavit animae, et tunc mortem et infirmitates sentire coepit, et continuam rebellionem sensualitatis ad spiritum.</p>	<p>mais de ce que l’esprit et l’âme, qui était l’intermédiaire entre Dieu et la chair, se rebellèrent contre Dieu par le péché, alors le corps se rebella contre l’âme et il commença à éprouver la mort et les infirmités, et la continuelle révolte de sa sensualité contre son esprit.</p>
<p>Rom. VII, 23 : <i>video aliam legem in membris meis, repugnantem legi mentis meae</i> ; et Gal. V, 17 : <i>caro concupiscit adversus spiritum, spiritus autem adversus carnem</i>.</p>	<p>« je vois dans mes membres une autre loi qui lutte contre la loi de mon esprit » (Rm 7, 23) ; et : « la chair convoite contre l’esprit et l’esprit contre la chair » (Ga 5, 17).</p>
<p>Sic est continua pugna inter carnem et spiritum, et homo continue deterioratur per peccatum.</p>	<p>Ainsi il y a un combat incessant entre la chair et l’esprit ; et l’homme est sans cesse blessé par le péché.</p>
<p>Est ergo voluntas Dei ut homo restituatur ad statum primum, ut scilicet nihil sit in carne contrarium spiritui : I Thess. IV, 3 : <i>haec est voluntas Dei, sanctificatio vestra</i>.</p>	<p>C’est donc la volonté de Dieu que l’homme soit restauré dans son état originel, c’est-à-dire qu’il n’y ait rien dans sa chair qui s’oppose à son esprit : « ce que Dieu veut, c’est votre sanctification » (1 Th 4, 3).</p>
<p>Haec autem voluntas Dei non potest impleri in vita ista, sed complebitur in resurrectione sanctorum, quando resurgent corpora glorificata, et erunt incorruptibilia et nobilissima : I Cor. XV, 43 : <i>seminatur in ignobilitate, surget in gloria</i>.</p>	<p>Cependant cette volonté de Dieu ne peut pas être accomplie dans cette vie, mais elle se réalisera à la résurrection des saints, quand leurs corps glorieux ressusciteront et seront incorruptibles et sublimes : [le corps] « est semé dans l’ignominie, il ressuscitera dans la gloire » (1 Co 15, 43).</p>
<p>Est tamen voluntas Dei in iustis quantum ad spiritum per iustitiam et scientiam et vitam.</p>	<p>Pourtant la volonté de Dieu est en esprit chez les justes, par la justice, la science et la vie.</p>

Et ideo cum dicimus, <i>fiat voluntas tua</i> , oramus ut etiam fiat in carne.	C'est pourquoi quand nous disons, <i>que ta volonté soit faite</i> , nous prions pour qu'elle le soit aussi dans notre chair.
Nam hoc modo per caelum accipimus spiritum, per terram carnem ; ut sit sensus : <i>fiat voluntas tua ita in terra</i> , idest in carne nostra, <i>sicut fit in caelo</i> , idest in spiritu nostro per iustitiam.	Car c'est ainsi que nous recevons l'esprit par le ciel, la chair par le terre ; de sorte que l'on comprend : <i>que ta volonté soit faite</i> aussi sur la terre, à savoir dans notre chair, <i>comme</i> elle est faite au ciel, à savoir dans notre esprit par la justice.
Per hanc autem petitionem pervenimus ad beatitudinem luctus, de qua Matth. V, 5 : <i>beati qui lugent, quoniam ipsi consolabuntur</i> .	Et par cette [troisième] demande nous parvenons au bonheur de l'affliction : « <i>heureux ceux qui pleurent car ils seront consolés</i> » (Mt, 5, 5).
Et hoc secundum quamlibet trium expositionum.	Et ceci selon les trois explications données : [a], [b] et [c].
Nam secundum primam desideramus vitam aeternam : unde per eius dilectionem inducimur ad luctum : Psal. CXIX, 5 : <i>heu mihi, quia incolatus meus prolongatus est</i> .	[a] En effet, suivant ce qui a été exposé en [A], nous désirons la vie éternelle : par ce désir nous sommes enclins à l'affliction : « <i>hélas pour moi, car mon exil a été prolongé</i> » (Ps 119, 5).
Et hoc desiderium sanctorum est ita vehemens quod propter hoc desiderant mortem, quae secundum se fugienda est : II Cor. V, 8 : <i>audemus, et bonam voluntatem habemus magis peregrinari a corpore, et praesentes esse ad Deum</i> <sup>20</sup> .	Et chez les saints, ce désir [de la vie éternelle] est si intense qu'il les fait aspirer à la mort qui, en elle-même, doit être évitée : « <i>nous aimons mieux sortir de ce corps pour aller demeurer auprès du Seigneur</i> » (2 Cor 5, 8).
Item secundum secundam expositionem, illi qui servant mandata, sunt in luctu : quia licet sint dulcia animae, tamen carni sunt amara, quae continue maceratur : Psal. CXXV, 6 : <i>euntes ibant et flebant, quantum ad carnem ; venientes autem venient cum exultatione, quantum ad animam</i> .	[b] En outre – suivant ce qui a été exposé en [B] – ceux qui gardent les commandements [de Dieu] sont dans l'affliction : car s'ils sont doux pour l'âme, ils sont cependant amers pour la chair qui est continuellement affligée : « <i>allant, ils allaient et pleuraient</i> », quant à leur chair ; « <i>mais venant, ils venaient et exultaient</i> », quant à leur âme (Ps 125, 6).
Item secundum tertiam expositionem, ex pugna quae continue est inter carnem et spiritum, provenit luctus.	[c] Enfin – suivant ce qui a été exposé en [C] – l'affliction résulte du combat incessant qu'il y a entre la chair et l'esprit.
Non enim potest fieri quin anima saucietur ad minus per venialia a carne : et ideo ut expietur, est in luctu : Psal. VI, 7 : <i>lavabo per singulas noctes, idest obscuritates peccati, lectum meum, idest conscientiam meam</i> .	Car il n'est pas possible que [dans ce combat], l'âme soit sauvée sans que la chair [soit blessée] ne serait-que par des [péchés] véniels : et c'est pour être apaisée qu'elle est affligée : « <i>chaque nuit, c'est-à-dire aussi longtemps que durent les ténèbres de mes péchés, j'arroserai mon lit</i> » (Ps 6, 7) c'est-à-dire ma conscience [de mes larmes].
Et qui sic plorant, perveniunt ad patriam, ad quam nos perducat Deus.	Ceux qui pleurent ainsi, parviennent à la patrie, vers laquelle Dieu nous conduit.

20. Dans la NV-BSE (voir note 2) on lit : *ad Dominum* au lieu de *ad Deum*.

<b>Articulus 4 – Panem nostrum quotidianum da nobis hodie</b> <sup>21</sup>	<b>Article 4 – Donne-nous aujourd’hui notre pain de ce jour</b>
Multoties accidit quod aliquis ex magna scientia et sapientia efficitur timidus ; et ideo est ei necessaria fortitudo cordis, ne deficiat in necessitatibus.	Il arrive fréquemment qu’un homme de grande science et sagesse devienne timoré <sup>22</sup> ; et alors la force de cœur lui est nécessaire, pour ne pas manquer à ses besoins.
Isai. XL, 29 : <i>qui dat lasso virtutem, et his qui non sunt, fortitudinem et robur multiplicat.</i>	[Dieu] « <i>donne la vigueur à celui qui est épuisé, et en ceux qui ne le sont pas, il augmente le courage et la force</i> » (Is 40, 29).
Hanc autem fortitudinem spiritus sanctus dat : Ezech. II, 2 : <i>ingressus est in me spiritus (...) et statuit me super pedes meos.</i>	Et c’est l’Esprit-Saint qui donne cette force : « <i>il entra en moi un esprit (...) et il m’établit sur mes pieds</i> » (Ez 2, 2).
Est autem haec fortitudo quam spiritus sanctus dat, ut cor hominis non deficiat timore rerum necessariarum, sed credat firmiter quod omnia quae sunt ei necessaria, ministrentur sibi a Deo.	L’Esprit-Saint donne donc la force pour que le cœur de l’homme ne défaille pas dans la crainte de manquer du nécessaire, mais qu’il croie fermement que tout ce qui lui est nécessaire lui sera fourni par Dieu.
Et ideo spiritus sanctus, qui hanc fortitudinem dat, docet nos petere a Deo : <i>panem nostrum quotidianum da nobis hodie.</i>	C’est pourquoi l’Esprit-Saint, dispensateur de cette force, nous apprend à demander à Dieu : « <i>donne-nous aujourd’hui notre pain de ce jour</i> ».
Unde spiritus fortitudinis dicitur.	L’Esprit-Saint est donc appelé l’Esprit de force.
Sciendum est autem, quod in tribus praecedentibus petitionibus petuntur spiritualia, quae hic inchoantur in hoc mundo, sed non perficiuntur nisi in vita aeterna.	Et il faut savoir que, dans les trois demandes antérieures sont demandés des bien spiriruels qui débutent dans ce monde, mais ne seront parachevés que dans la vie éternelle.
Cum enim petimus quod sanctificetur nomen Dei, petimus quod cognoscatur sanctitas Dei ;	En effet, quand nous demandons que le nom de Dieu soit sanctifié, nous demandons que sa sainteté soit reconnue ;
cum vero petimus quod adveniat regnum Dei, petimus quod simus participes vitae aeternae ;	quand nous demandons sincèrement que le règne de Dieu vienne, nous demandons à prendre part à la vie éternelle ;

21. Le texte syriaque est le suivant : ܕܘܢ ܕܢܝܢܐ ܕܡܝܢ ܕܝܗܘܐ ܕܝܗܘܐ ܕܝܗܘܐ ; il se lit de droite à gauche ; comme le verbe ܕܘܢ est en mode impératif, le texte se traduit littéralement par : « *donne nous le pain de notre besoin aujourd’hui* ». La Nova Vulgata (voir note 2) remplace le terme “*quotidianum*” par le terme “*supersubstantialem*” qui dérive du grec ἐπιουσιος ; ce mot grec n’est utilisé ni dans le langage courant ni chez les maîtres grecs et il a vraisemblablement été élaboré par les évangélistes eux-mêmes (Jn 6, 27-35 et Jn 6, 51 ; Jn 6, 58) ; plus abstrait que l’original syriaque, ce mot a une grande portée théologique, qui s’accorde parfaitement avec explications données par Origène (*De la prière* écrit en grec) et saint Thomas dans ses homélies.
22. Une personne timorée est pénétrée de la crainte salutaire d’offenser Dieu ; cette crainte peut porter très loin le scrupule d’une personne ; parfois trop loin quand cela détériore son discernement sur les devoirs de son état.

cum autem oramus quod fiat voluntas Dei, petimus quod compleatur voluntas eius in nobis ;	et quand nous prions pour que la volonté de Dieu soit faite, nous demandons qu’il achève en nous sa volonté ;
quae omnia etsi inchoentur in hoc mundo, non tamen possunt haberi perfecte nisi in vita aeterna.	tous ces biens, même s’ils débutent dans ce monde, ne peuvent être parachevés que dans la vie éternelle.
Et ideo necessarium fuit aliqua petere necessaria quae perfecte possent haberi in vita praesenti.	Il est donc nécessaire de demander quelques biens indispensables dont la possession parfaite est possible dans la vie présente.
Et inde est quod spiritus sanctus docuit petere necessaria in vita praesenti, quae perfecte hic habentur :	C’est pourquoi l’Esprit-Saint nous a appris à demander ces biens indispensables à la vie présente, qui peuvent être parfaitement obtenus ici-bas :
simul etiam ut ostendat quod etiam temporalia providentur nobis a Deo. Et hoc est quod dicit : <i>panem nostrum quotidianum da nobis hodie.</i>	et c’est aussi pour montrer que Dieu pourvoit à nos nécessités temporelles elles-mêmes. Et c’est ce qu’il [le Christ] dit : « <i>donne-nous aujourd’hui notre pain de ce jour</i> ».
In quibus quidem verbis docuit nos vitare quinque peccata quae consueverunt contingere ex desiderio rerum temporalium.	Par ces paroles, il [le Christ] nous apprend vraiment à éviter cinq péchés qui adviennent d’habitude par le désir des choses temporelles : [A], [B], [C], [D] et [E].
Primum peccatum est quod homo per immoderatum appetitum petit ea quae statum et conditionem eius excedunt, non contentus his quae decent eum : sicut si desiderat vestes, non vult eas ut miles, si est miles, sed sicut comes ; non ut clericus, si est clericus, sed sicut episcopus.	[A] Le premier péché est que l’homme par un appétit immodéré demande des choses qui dépassent son état et sa condition, ne se contentant pas de ce qui lui convient : s’il désire des vêtements, il ne veut pas ceux d’un soldat, s’il est un soldat, mais ceux d’un officier ; pas ceux d’un clerc, s’il est un clerc, mais ceux d’un évêque.
Et hoc vitium retrahit homines a spiritualibus, inquantum nimis inhaeret eorum desiderium temporalibus.	Et ce vice éloigne les hommes des choses spirituelles, dans la mesure où leur désir s’attache trop aux choses temporelles.
Hoc autem vitium docuit nos vitare dominus, docens nos petere panem tantum, idest necessaria ad praesentem vitam secundum conditionem uniuscuiusque ; quae omnia sub nomine panis intelliguntur.	Mais le Seigneur nous a appris à éviter ce vice, en nous apprenant à ne demander que du pain, c’est-à-dire ce qui est nécessaire à la vie présente selon la condition de chacun ; tout ce qui est désigné par le nom de pain.
Unde non docuit delicata petere, non diversa, non exquisita, sed panem, sine quo vita hominis duci non potest, quia omnibus communis est.	Il [le Seigneur] ne nous a donc pas appris à demander des choses délicates, ni variées, ni exquis, mais du pain sans lequel l’homme ne peut vivre, car c’est ce qui est commun à tous.
Eccli. XXIX, 28 <sup>23</sup> : <i>initium vitae hominis panis et aqua.</i>	« <i>la première chose pour vivre, c’est l’eau et le pain</i> » (Si 29, 28).

23. Dans la NV-BSE (voir note 2) le verset 28 du chapitre 29 du Liber Ecclesiasticus dit : « *Initium vitae hominis aqua et panis et vestimentum et domus protegens turpitudinem* ». Dans la Bible de Jérusalem ce passage figure au verset 21 du même chapitre.

Apostolus, I Tim. VI, 8 : <i>habentes alimenta et quibus tegamur, his contenti simus.</i>	« lorsque nous avons nourriture et vêtement, sachons nous en contenter » (1 Tm 6, 8).
Secundum vitium est quod aliqui in acquisitione rerum temporalium alios molestant et defraudant.	<b>[B]</b> Le deuxième vice est que certains, dans l'acquisition des biens temporels, tourmentent et escroquent les autres.
Hoc vitium est adeo periculosum quod est difficile bona ablata restitui.	Ce vice est tellement dangereux, qu'il est difficile de restituer les biens dérobés.
Non enim dimittitur peccatum, nisi restituatur ablatum, secundum Augustinum.	Alors, d'après saint Augustin, un tel péché n'est pas pardonné, si on ne restitue pas ce qui a été dérobé.
Quod quidem vitium docuit nos vitare, docens nos petere panem nostrum, non alienum.	Il [le Seigneur] nous a enseigné à éviter ce vice, en nous apprenant à demander notre pain, pas celui d'autrui.
Raptores enim non comedunt panem suum, sed alienum.	Car les voleurs ne mangent pas leur propre pain, mais celui d'autrui.
Tertium est superflua sollicitudo.	<b>[C]</b> Le troisième vice c'est une préoccupation excessive [pour les choses temporelles].
Aliqui enim sunt qui nunquam sunt contenti de eo quod habent, sed semper plus volunt ; quod quidem immoderatum est, quia desiderium debet moderari secundum necessitatem.	Car certains ne sont jamais satisfaits de ce qu'ils ont, mais veulent toujours davantage ; ce qui est assurément excessif, parce que le désir doit se régler sur le besoin [par la vertu de tempérance].
Prov. XXX, 8 <sup>24</sup> : <i>divitias et paupertatem ne dederis mihi ; sed tantum victui meo tribue necessaria.</i>	[Seigneur] « ne me donne ni les richesses ni la pauvreté ; mais accorde-moi seulement ce qui est nécessaire à ma subsistance » (Pr 30, 8).
Et hoc monuit nos vitare, dicens : <i>panem nostrum quotidianum, idest unius diei, vel unius temporis.</i>	Et ce qui nous incite à éviter [ce vice] c'est de dire : « donne-nous notre pain de ce jour », c'est-à-dire le pain d'un seul jour ou unité de temps.
Quartum vitium est immoderata voracitas.	<b>[D]</b> Le quatrième vice est une voracité démesurée.
Sunt enim aliqui qui tantum volunt consumere uno die quod sufficeret pluribus diebus ; et isti petunt non panem quotidianum, sed decem dierum ; et ex hoc quod nimis expendunt, contingit quod omnia consumunt.	Car certains veulent consommer en un jour ce qui suffirait pour plusieurs jours ; et ceux-là ne demandent pas le pain de ce jour, mais de dix jours ; et du fait qu'ils dépensent trop, il advient qu'ils dilapident tout.
Prov. XXIII, 21 <sup>25</sup> : <i>vacantes potibus, et dantes symbola, consumentur.</i>	« ceux qui passent le temps à boire et qui payent leur écot, se ruineront » (Pr 23, 21).
Eccli. XIX, 1 : <i>operarius ebriosus non locupletabitur.</i>	« l'ouvrier ivrogne ne s'enrichit pas » (Si 19, 1).

24. Dans la NV-BSE (voir note 2) le verset 8 du chapitre 30 du Liber Proverbiorum dit : « mendicitatem et divitias ne dederis mihi, tribue tantum victum demensum mihi ».

25. Dans la NV-BSE (voir note 2) le verset 21 du chapitre 23 du Liber Proverbiorum dit : « vacantes potibus et comissatores consumentur » ; la traduction en français en tient compte.

Quintum vitium est ingratitude.	[E] Le cinquième vice est l'ingratitude.
Nam cum aliquis ex divitiis superbit, et non recognoscit a Deo ea quae habet, hoc est valde malum : quia omnia quae habemus, sive spiritualia, sive temporalia, a Deo sunt.	Car il est très fautif celui qui s'enorgueillit de ses richesses, et ne reconnaît pas qu'il les tient de Dieu : parce tous les biens spirituels ou matériels dont nous disposons sont à Dieu.
I Paral. XXIX, 14 <sup>26</sup> : <i>omnia tua sunt, de manu tua accepimus.</i>	« tout vient de toi, et ce que nous avons, nous le tenons de tes mains » (1 Ch 29, 14).
Ideo ad removendum hoc vitium, dicit : <i>da nobis, et panem nostrum</i> , ut sciamus quod omnia nostra a Deo sunt.	C'est pourquoi [le Seigneur] dit pour écarter ce vice : <i>donne-nous, et notre pain</i> , afin que nous sachions que tout ce qui est nôtre est à Dieu.
Sed de hoc habemus unum documentum : quia aliquando aliquis habet multas divitias, et ex eis nullam utilitatem consequitur, sed damnum spirituale et temporale.	Mais à ce propos nous avons un enseignement : on constate que, parfois, tel ou tel possède de grandes richesses sans en retirer aucune utilité, mais bien plutôt un dommage spirituel et temporel.
Nam aliqui propter divitias perierunt.	Car certains périrent à cause de leurs richesses.
Eccl. VI, 1 : <i>est et aliud malum quod vidi sub sole, et quidem frequens apud homines. Vir cui dedit Deus divitias et substantiam et honorem, et nihil deest animae suae ex omnibus quae desiderat : nec tribuit ei potestatem Deus ut comedat ex eo, sed homo extraneus vorabit illud.</i>	« il est encore un autre mal que j'ai vu sous le soleil, et qui est même fréquent parmi les hommes ; un homme à qui Dieu a donné richesses, biens et honneurs, et il ne manque rien à son âme de tout ce qu'il désire : et Dieu ne lui donne pas le pouvoir d'en jouir, mais c'est un étranger qui les dévorera » (Qo 6, 1-2).
Item ibid. V, 12 : <i>divitiae congregatae in malum domini sui.</i>	De même : « les richesses accumulées par leur maître à son détriment » (Qo 5, 12).
Debemus ergo petere ut divitiae nostrae sint nobis ad utilitatem.	Nous devons donc demander que nos richesses nous soient utiles.
Et hoc petimus cum dicimus : <i>panem nostrum da nobis</i> ; idest, fac divitias nobis utiles.	Et c'est cela que nous demandons quand nous disons : <i>donne-nous notre pain</i> ; c'est à dire, fais que nos biens soient utiles.
Iob XX, 14-15 : <i>panis eius in utero illius vertetur in fel aspidum intrinsecus. Divitias quas devoravit, evomet ; et de ventre illius extrahet eas Deus.</i>	« son pain dans ses entrailles se changera en fiel d'aspic au dedans de lui. Il vomira les richesses qu'il a dévorées ; et Dieu les arrachera de son ventre » (Jb 20, 14-15).
Aliud vitium est in rebus mundi, scilicet superflua sollicitudo.	Dans les affaires du monde il y a un autre vice, à savoir l'anxiété inutile [évoquée déjà en [C]].
Nam aliqui sunt qui hodie sollicitantur de rebus temporalibus quae erunt usque ad unum annum : et qui hoc habent, nunquam quiescunt.	car certains s'inquiètent aujourd'hui de choses temporelles qui peuvent durer jusqu'à une année : et quand ils les possèdent, ils ne trouvent jamais le repos.

26. Dans la NV-BSE (voir note 2) le verset 14 du chapitre 29 du Liber Primus Paralipomenon (i.e. Chroniques) dit : « *tua sunt haec omnia ; et, quae de manu tua accepimus, dedimus tibi* » ; la traduction en français en tient compte.

Matth. VI, 31 : <i>nolite solliciti esse, dicentes : quid manducabimus, aut quid bibemus, aut quo operiemur ?</i>	« n’allez donc pas vous inquiéter et n’allez pas dire : que mangerons-nous, ou que boirons-nous, ou de quoi nous vêtirons-nous ? » (Mt 6, 31).
Et ideo dominus docet nos petere quod hodie detur nobis panis noster, idest ea quae sunt nobis necessaria ad praesens tempus.	Et c’est pourquoi le Seigneur nous enseigne à demander que nous soit donné aujourd’hui notre pain, à savoir les choses qui nous sont nécessaires au moment présent.
Invenitur quidem alius duplex panis : scilicet sacramentalis, et panis verbi Dei.	Il y a au moins deux autres sortes de pains : à savoir le pain sacramentel et le pain de la parole de Dieu [voir à ce propos la note 21, p. 28].
Petimus ergo panem nostrum sacramentalem, qui quotidie in Ecclesia conficitur ; ut sicut illud accipimus in sacramento, ita detur nobis ad salutem.	Nous demandons donc notre pain sacramentel qui est préparé tous les jours dans l’Église ; et nous le recevons dans le sacrement [de l’Eucharistie], ainsi donné pour notre salut.
Ioan. VI, 51 : <i>ego sum panis vivus, qui de caelo descendi.</i> I Cor. XI, 29 : <i>qui manducat et bibit indigne, iudicium sibi manducat et bibit.</i>	« Je suis le pain vivant qui est descendu du ciel » (Jn 6, 29). « quiconque en mange et en boit indignement, mange et boit son propre jugement » (1 Cor 11, 29).
Item alius panis est verbum Dei. Matth. IV, 4 : <i>non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo quod procedit de ore Dei.</i>	Un autre pain est la parole de Dieu. « l’homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu » (Mt 4, 4).
Petimus ergo ut det nobis panem, idest verbum suum. Ex hoc autem provenit homini beatitudo quae est fames iustitiae.	Nous demandons donc [à Dieu] qu’il nous donne notre pain, à savoir sa parole. Et le bonheur de l’homme résulte de [sa] faim [et soif] de la justice.
Nam postquam spiritualia habentur, magis desiderantur ; et ex hoc desiderio provenit fames, et ex fame satiety vitae aeternae.	En effet, quand on possède les biens spirituels, on les désire davantage ; et de ce désir résulte la faim, et de la faim la satiety de la vie éternelle.
<b>Articulus 5 – Et dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris</b> <sup>27</sup>	<b>Article 5 – Et remets-nous nos dettes comme nous remettons aussi à nos débiteurs</b>
Inveniuntur aliqui magnae sapientiae et fortitudinis ; et quia nimis confidunt de virtute sua, non agunt sapienter quae agunt, nec perducunt quod intendunt ad complementum.	Certains sont connus pour leur grande sagesse et leur courage ; et parce qu’ils ont trop confiance en leur valeur, ils n’agissent pas avec sagesse dans ce qu’ils font, ni ne mènent à terme ce qu’ils ont entrepris de réaliser.

27. Le texte syriaque est le suivant : *وَأَبِ سَعِ مَحْمِ حَسْتَتِ* ; il se lit de droite à gauche et se traduit littéralement par : « et remets-nous nos dettes et nos péchés comme aussi nous avons fait remise à nos débiteurs » ; en effet, le verbe *مَحْمِ* est en mode impératif alors que le verbe *حَسْتَتِ* est en mode accompli. Notez par ailleurs que le terme “péchés” qui figure dans le texte syriaque ne figure plus dans le texte latin de saint Jérôme ; saint Thomas nous en donne la raison.



Prov. XX, 18 : <i>cogitationes consiliis roborantur.</i>	[Qu'ils sachent que] « <i>les pensées s'affermissent par les conseils</i> » (Pr 20, 18).
Sed notandum, quod spiritus sanctus, qui dat fortitudinem, dat etiam consilium.	Mais il faut savoir que l'Esprit-Saint qui donne la force, donne aussi le conseil.
Nam omne bonum consilium de salute hominum est a spiritu sancto.	Donc tout bon conseil relatif au salut de l'homme vient de l'Esprit-Saint.
Tunc autem consilium est homini necessarium quando est in tribulatione, sicut consilium medicorum cum aliquis infirmatur.	Alors le conseil est nécessaire à l'homme, quand il est dans la tribulation, comme le conseil du médecin à celui qui est malade.
Unde et homo cum spiritualiter infirmetur per peccatum, debet quaerere consilium, ut sanetur.	Par conséquent, quand un homme est spirituellement affaibli par le péché, il doit demander conseil pour être guéri.
Consilium autem peccatori necessarium ostenditur Dan. IV, 24 <sup>28</sup> , cum dicitur : <i>consilium meum placeat tibi, rex. Peccata tua eleemosynis redime.</i>	Le conseil est nécessaire au pécheur : « <i>ô roi, agrée mon conseil et rachète tes péchés par des aumônes</i> » (Dn 4, 24).
Optimum ergo consilium contra peccata est eleemosyna et misericordia ; et ideo spiritus sanctus docet peccatores petere et orare : <i>dimitte nobis debita nostra.</i>	Le meilleur conseil contre les péchés est donc l'aumône et la miséricorde ; et c'est pourquoi l'Esprit-Saint enseigne au pécheurs à demander et prier : « <i>remets-nous nos dettes</i> ».
Debemus autem Deo illud quod auferimus de iure suo.	Mais nous devons à Dieu ce que nous dérobons sur la part qui lui revient de droit.
Ius autem Dei est ut faciamus voluntatem suam, praefendo eam voluntati nostrae.	Or ce qui revient de droit à Dieu, c'est que nous fassions sa volonté, préférant la sienne à la nôtre.
Auferimus ergo Deo ius suum, cum praefimus voluntatem nostram voluntati suae ; et hoc est peccatum. Peccata ergo sunt debita nostra.	Par conséquent, nous portons atteinte au droit de Dieu quand nous préférons notre volonté à la sienne ; et c'est ça le péché. Ainsi nos péchés sont nos dettes [à l'égard de Dieu].
Est ergo consilium spiritus sancti ut petamus a Deo veniam peccatorum ; et ideo dicimus : <i>dimitte nobis debita nostra.</i>	C'est donc le conseil de l'Esprit-Saint qui nous fait demander à Dieu la rémission des péchés <sup>29</sup> ; nous disons alors : « <i>remets-nous nos dettes</i> ».
Possimus autem in his verbis tria considerare. Primum est quare fit haec petitio ; secundum quando impleatur ; tertium est quid requiratur ex parte nostra ut impleatur.	Et dans ces paroles, nous pouvons considérer trois points : [A] pourquoi nous faisons cette demande ; [B] quand elle sera exaucée ; [C] ce qui est requis de nous pour qu'elle soit exaucée.

28. Conseil du prophète Daniel au roi Nabuchodonosor II. Dans la NV-BSE (voir note 2) le verset 24 du chapitre 4 du *Prophetia Danielis* dit : « *rex, consilium meum placeat tibi, et peccata tua eleemosynis redime* » ; la traduction en français en tient compte.

29. « Parce que nous sommes morts, ou, au moins, blessés par le péché, le premier effet du don de l'Amour est la rémission de nos péchés. C'est la communion de l'Esprit Saint (2 Co 13, 13) qui, dans l'Église, redonne aux baptisés la ressemblance divine perdue par le péché. » (CEC 734).

Circa primum sciendum, quod ex hac petitione possumus duo colligere, quae necessaria sunt hominibus in vita ista.	[A] Sur le premier point il faut savoir que nous pouvons retirer de cette demande deux choses nécessaires aux hommes dans cette vie : [a] et [b].
Unum est quod homo semper sit in timore et humilitate.	[a] La première chose c'est que l'homme doit toujours se tenir dans la crainte <sup>30</sup> et l'humilité.
Aliqui enim fuerunt ita praesumptuosi quod dicerent quod homo poterat vivere in mundo isto ita quod ex se poterat vitare peccata.	Or certains <sup>31</sup> furent assez présomptueux pour dire que l'homme pouvait vivre dans ce monde en évitant par lui-même les péchés.
Sed hoc nulli datum est, nisi soli Christo, qui habuit spiritum non ad mensuram, et beatae virgini, quae fuit plena gratiae, in qua nullum peccatum fuit, sicut dicit Augustinus : <i>de qua scilicet virgine cum de peccatis agitur, nullam volo fieri mentionem.</i>	Mais cela n'a été donné à personne, si ce n'est seulement au Christ en qui l'Esprit-Saint demeure en plénitude, et à la Sainte Vierge, pleine de grâce et préservée de tout péché, comme Saint Augustin l'affirme : « <i>d'elle à savoir la Vierge je ne veux faire nulle mention, lorsqu'il s'agit des péchés</i> ».
Sed de aliis sanctis nulli concessum est quin ad minus veniale peccatum incurreret : I Ioan. I, 8 : <i>si dixerimus quoniam peccatum non habemus, ipsi nos seducimus, et veritas in nobis non est.</i>	Mais à aucun autre des saints il ne fut accordé de ne pas tomber, au moins dans quelque péché véniel : « <i>si nous disons : nous sommes sans péché, nous nous trompons nous-mêmes, et la vérité n'est pas en nous</i> » (1 Jn 1, 8).
Et hoc etiam probatur per petitionem istam.	Et cela est reconnu par cette [5ème] demande.
Constat enim quod omnibus sanctis etiam hominibus, convenit dicere : <i>pater noster</i> , in quo dicitur : <i>dimitte nobis debita nostra.</i>	Reste qu'il est opportun que le <i>Notre Père</i> dans lequel on dit <i>remets-nous nos dettes</i> soit récité par tous les hommes et par les saints eux-mêmes.
Ergo omnes recognoscunt et confitentur se peccatores vel debitores.	Lors donc, tous les hommes sans exception se reconnaissent et s'avouent pécheurs et débiteurs.
Si ergo peccator es, debes timere et humiliari.	Donc si tu es pécheur, tu dois craindre <sup>29</sup> .
Aliud est quod semper vivamus in spe : quia licet simus peccatores, non debemus desperare, ne desperatio ducat nos ad maiora et diversa peccata, sicut dicit apostolus, Ephes. IV, 19 : <i>qui desperantes, semetipsos tradiderunt impudicitiae, in operationem immunditiae omnis.</i>	[b] Par ailleurs nous devons toujours vivre dans l'espérance : car même si nous sommes pécheurs, nous ne devons pas désespérer, de peur que le désespoir nous entraîne vers des péchés plus graves et différents : « <i>ayant perdu l'espérance, ils se sont livrés à l'impudicité, dans toutes sortes d'œuvres immorales</i> » (Ep 4, 19).
Ergo multum est utile quod semper speremus : quia quantumcumque homo sit peccator, debet sperare quod Deus, si perfecte conteratur et convertatur, dimittet ei.	Il est donc très utile de toujours espérer : car peu importe à quel point un homme est pécheur, il doit espérer que Dieu lui pardonnera s'il s'est complètement repenti et converti.
Haec autem spes firmatur in nobis cum petimus : <i>dimitte nobis debita nostra.</i>	Or cette espérance se fortifie en nous quand nous disons : <i>remets-nous nos dettes.</i>

30. Voir note 14, p. 17.

31. C'est le cas de Pélagie (~350, †~420) et de ces disciples ; le pélagianisme a été condamné en 431 par le concile d'Éphèse. Dans son exhortation apostolique "Gaudete et exsultate" du 19 mars 2018 (§ 47 à 62), le pape François explique les méfaits de cette hérésie qui n'a pas disparu et sévit encore aujourd'hui.

Sed hanc spem abstulerunt Novatiani, qui dixerunt, quod qui semel peccabant post Baptismum, nunquam consequerentur misericordiam.	Mais les Novatiens <sup>32</sup> ont enlevé cette espérance en disant que ceux qui commettaient un seul péché après leur baptême, n'obtenaient jamais miséricorde.
Hoc autem non est verum, si verum dixit Christus dicendo, Matth. XVIII, 32 : <i>omne debitum dimisi tibi, quoniam rogasti me.</i>	Mais ce n'est pas vrai, si ce que dit le Christ est vrai : « <i>je t'ai remis toute ta dette, parce que tu m'avais supplié</i> » (Mt 18, 32).
In quacumque ergo die petes, poteris consequi misericordiam, si roges cum poenitudine peccati.	Donc, quel que soit le jour où vous implorerez miséricorde, vous pourrez l'obtenir, si vous y joignez le repentir de vos péchés.
Si igitur ex hac petitione consurgit timor et spes : quia omnes peccatores contriti et confitentes, misericordiam consequuntur.	C'est donc de cette demande que s'élèvent la crainte et l'espérance : puisque tous les pécheurs contrits qui confessent leurs fautes, obtiennent miséricorde.
Et ideo necessaria fuit haec petitio.	Cette demande était donc nécessaire.
Circa secundum sciendum est, quod in peccato sunt duo : scilicet culpa qua offenditur Deus, et poena quae debetur pro culpa.	<b>[B]</b> Sur le second point <sup>33</sup> il faut savoir que dans le péché il y a deux choses : à savoir la faute par laquelle Dieu est offensé, et la peine due pour la faute.
Sed culpa remittitur in contritione, quae est cum proposito confitendi et satisfaciendi.	Mais la faute est remise par la contrition, si elle est accompagnée du propos de se confesser et de satisfaire [la peine].
Psal. XXXI, 5 : <i>dixi : confitebor adversum me iniustitiam meam domino : et tu remisisti impietatem peccati mei.</i>	« <i>j'ai dit, je confesserai contre moi-même mon injustice au Seigneur, et toi, tu as pardonné l'impiété de mon péché</i> » (Ps 31, 5).
Non est igitur desperandum, ex quo ad remissionem culpae sufficit contritio cum proposito confitendi.	Il ne faut pas désespérer puisque la contrition des péchés et le [ferme] propos de les confesser suffit à en obtenir la rémission.
Sed forte quis dicet : ex quo dimittitur peccatum contritione, ad quid necessarius est sacerdos ?	Mais peut-être il y en a-t-il un qui se dit : puisque le péché est remis par la contrition, pourquoi faut-il un prêtre ?
Ad hoc dicendum est, quod Deus in contritione dimittit culpam, et poena aeterna commutatur in temporalem ; sed nihilominus manet adhuc obligatus ad poenam temporalem.	A cela il faut répondre que Dieu remet la faute par la contrition, et change la peine éternelle en peine temporelle ; mais le pécheur reste néanmoins soumis à une peine temporelle.

32. Novatien, prêtre de l'Église de Rome qui s'oppose au pape Corneille (élu pape en 251) sur la conduite à tenir vis à vis des *lapsi* qui avaient apostasié lors de la persécution de Dèce ; Corneille affirme que le pardon peut leur être accordé ; Novatien le nie et affirme qu'ils doivent être exclus de l'Église. La rigueur des Novatiens s'est ensuite exacerbée jusqu'à prétendre être seuls des "parfaits".

33. Ce deuxième point est intéressant pour nous faire comprendre l'enjeu du sacrement de Pénitence ; nous comprenons alors à quel point le pélagianisme et le protestantisme se trompent sur la grâce divine.

Unde si decederet sine confessione, non contempta tamen, sed praeventa, iret ad Purgatorium, cuius poena, sicut dicit Augustinus, est maxima.	C'est pourquoi, s'il décédait sans s'être confessé, non parce qu'il aurait méprisé la confession, mais parce que la mort l'aurait surpris, il irait au Purgatoire souffrir toute sa peine selon saint Augustin.
Quando ergo confiteris, sacerdos absolvit te de hac poena in clavium virtute, cui te subieceris in confessione ; et ideo dixit Christus apostolis, Ioan. XX, 22-23 : <i>accipite spiritum sanctum : quorum remiseritis peccata, remittuntur eis ; et quorum retinueritis, retenta sunt.</i>	Quand vous vous confessez, le prêtre vous absout de cette peine en vertu du pouvoir des clés auquel vous vous êtes soumis en confession ; car le Christ à dit aux Apôtres : « <i>recevez l'Esprit-Saint : les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, ils sont retenus à ceux à qui vous les retiendrez</i> » (Jn 20, 22-23).
Unde quando semel confitetur quis, dimittitur ei aliquid de poena huiusmodi, et similiter quando iterum confitetur : et posset toties confiteri, quod tota sibi dimitteretur.	Ainsi, quand quelqu'un confesse une seule fois sa faute, une partie de la peine lui est remise et semblablement quand il se confesse à nouveau : et s'il se confesse autant de fois [qu'il la commet], elle [la peine] lui sera entièrement remise.
Invenerunt autem successores apostolorum alium modum remissionis huius poenae : scilicet beneficia indulgentiarum quae existenti in caritate tantum valent quantum sonant et quantum pronuntiantur. Quod autem Papa hoc possit, satis patet.	D'autre part les successeurs des Apôtres trouveront un autre moyen de remettre cette peine [temporelle] : il s'agit des bienfaits des indulgences qui, relevant de la charité, ne valent qu'autant qu'elles sont révélées et proclamées. Et cela, le Pape peut le faire, bien évidemment.
Nam multi sancti multa bona fecerunt, et tamen isti non peccaverunt, ad minus mortaliter ; et haec bona fecerunt in utilitatem Ecclesiae.	En effet beaucoup de saints firent de nombreuses bonnes œuvres, sans pécher du moins mortellement ; et ces bonnes œuvres ont été faites au bénéfice de l'Église.
Similiter meritum Christi et beatae virginis sunt sicut in thesauro.	De même, les mérites du Christ et de la bienheureuse Vierge sont comme dans le trésor [de l'Église].
Unde summus pontifex, et illi quibus ipse committit, possunt huiusmodi merita, ubi necesse est, dispensare.	C'est pourquoi le souverain pontife et ceux à qui il en a confié le soin, peuvent dispenser ces mérites, là où c'est nécessaire.
Sic ergo dimittuntur peccata non solum quantum ad culpam in contritione, sed etiam quantum ad poenam in confessione, et per indulgentias.	C'est ainsi que les péchés sont pardonnés, non seulement quant à la faute par la contrition, mais aussi quant à la peine par la confession et les indulgences.
Circa tertium sciendum, quod ex parte nostra requiritur ut nos dimittamus proximis nostris offensas factas nobis.	[C] Sur le troisième point il faut savoir qu'en ce qui nous concerne, il est requis que nous fassions remise à notre prochain des offenses qu'il nous a faites.
Unde dicitur : <i>sicut et nos dimittimus debitoribus nostris</i> : aliter Deus non dimitteret nobis.	C'est pourquoi il est dit : « <i>comme nous remettons aussi à nos débiteurs</i> » : sinon Dieu ne nous pardonnerait pas.

Eccli. XXVIII, 3 : homo homini servat [ou reservat <sup>34</sup> ] iram, et a Deo quaerit medelam.	« un homme réserve sa colère pour un homme, et il demande à Dieu sa guérison ? » (Si 28, 3).
Luc. VI, 37 : <i>dimitte et dimittemini.</i>	« remettez et il vous sera remis » (Lc 6, 37).
Et ideo solummodo in ista petitione ponitur contritio, cum dicitur : <i>sicut et nos dimittimus debitoribus nostris.</i> Si ergo non dimittis, non dimittetur tibi.	Et c'est pourquoi dans cette demande la contrition est exigée en disant seulement : « <i>comme nous remettons aussi à nos débiteurs</i> ». Donc, si tu ne remets pas, il ne te sera pas remis.
Sed posses dicere : ego dicam praecedentia, scilicet <i>dimitte nobis, sed sicut et nos dimittimus debitoribus nostris, tacebo.</i>	Mais tu pourrais dire : moi je prononcerai le début, c'est à dire <i>remets nous</i> , mais je taierai <i>comme nous remettons à nos débiteurs</i> .
Ergo Christum decipere quaeris ? Sed certe non decipis. Nam Christus qui hanc orationem fecit, bene recordatur eius : unde non potest decipi.	Cherches-tu à tromper le Christ ? Mais tu ne le tromperas pas, c'est sûr. Car le Christ qui a composé cette oraison, se la rappelle parfaitement ; alors il ne peut pas être trompé.
Ergo si dicis ore, adimpleas corde.	Donc ce que tu dis avec ta bouche, accomplis-le avec ton cœur.
Sed quaeritur utrum ille qui non proponit dimittere proximo suo, debeat dicere : <i>sicut et nos dimittimus debitoribus nostris.</i>	Demandons nous alors si celui qui n'a pas l'intention de pardonner à son prochain, doit dire : <i>comme nous remettons aussi à nos débiteurs</i> .
Videtur quod non, quia mentitur. Dicendum, quod non mentitur, quia non orat in persona sua, sed Ecclesiae, quae non decipitur : et ideo ponitur ipsa petitio in plurali.	Il semble que non, parce qu'il mentirait. Il faut dire qu'il ne mentirait pas, parce qu'il ne prie pas en son nom propre, mais au nom de l'Église qui ne ment pas : et c'est pour cette raison que cette demande est au <b>pluriel</b> .
Sed sciendum, quod duobus modis dimittitur.	Mais sachons qu'il y a deux manières de remettre.
Unus est perfectorum, ut scilicet offensus requirat offendentem.	La manière parfaite, c'est sans doute celle de l'offensé allant trouver l'offensant.
Psal. XXXIII, 15 : <i>inquire pacem.</i>	[Car il est dit :] « <i>recherche la paix</i> » (Ps 33, 15).
Alius est communiter omnium, ad quem tenentur omnes, ut scilicet petenti veniam tribuat.	Une autre manière, commune à tous, à laquelle tous sont tenus, c'est bien sûr d'accorder [la remise] à qui la réclame.
Eccli. XXVIII, 2 : <i>relinque</i> [ou <i>dimitte</i> <sup>35</sup> ] <i>proximo tuo nocenti te, et tunc deprecanti tibi peccata solventur.</i>	« <i>remets à ton prochain qui te nuit, et lorsque tu prieras, tes péchés seront effacés</i> » (Si 28, 2).
Ex hoc sequitur alia beatitudo : <i>beati misericordes</i> : misericordia enim facit nos misereri proximo nostro.	De là découle une autre béatitude : <i>bienheureux les miséricordieux</i> : car la miséricorde nous porte à avoir pitié de notre prochain.

34. Dans la NV-BSE (voir note 2) le verset 3 du chapitre 28 du Liber Ecclesiasticus dit : « *homo homini reservat iram ...* ».

35. Dans la NV-BSE (voir note 2) le verset 2 du chapitre 28 du Liber Ecclesiasticus dit : « *dimitte proximo tuo nocenti te, ...* ».

<b>Articulus 6 – Et ne nos inducas in tentationem</b> <sup>36</sup>	<b>Article 6 – Et ne nous laisse pas entrer en tentation</b>
Sunt aliqui qui licet peccaverint, tamen desiderant veniam consequi de peccatis : unde et confitentur et poenitent ; sed tamen non adhibent totum studium quod deberent, ut iterato in peccata non ruant.	Certains, bien qu’ils aient péché, désirent pourtant la rémission de leurs péchés : c’est pourquoi ils se confessent et font pénitence ; mais cependant ils ne montrent pas tout le zèle requis pour ne pas réitérer leurs péchés.
Quod quidem non est conveniens, ut scilicet ex una parte ploret quis peccata dum poenitet, ex alia unde ploret accumularet, dum peccat.	Il n’est pas vraiment convenable, d’une part de pleurer ses péchés pendant qu’on se repent, et d’autre part d’en accumuler pendant qu’on pèche.
Et propter hoc dicitur Isai. I, 16 : <i>lavamini, mundi estote, auferte malum cogitationum vestrarum ab oculis meis ; quiescite agere perverse.</i>	C’est pour cela qu’il est dit : « <i>lavez-vous, purifiez-vous, ôtez le mal de vos pensées de devant mes yeux ; cessez d’agir avec perversité</i> » (Is 1, 16).
Et ideo, sicut supra dictum est, Christus in praecedenti docuit nos petere veniam peccatorum ; in hac vero docet nos petere ut possimus vitare peccata, ut scilicet non inducamur in tentationem per quam labamur in peccata, cum dixit : <i>et ne nos inducas in tentationem.</i>	Et c’est pourquoi, comme cela a été dit plus haut, le Christ nous a enseigné à demander la rémission de nos péchés ; maintenant, il nous enseigne à demander sincèrement que nous puissions éviter les péchés, autrement dit que nous n’entrions pas en tentation, [et] ne tombions pas ainsi dans les péchés : « <i>ne nous laisse pas entrer en tentation</i> ».
Circa quod tria quaeruntur. Primo quid sit tentatio ; secundo qualiter homo tentatur, et a quo ; tertio vero quomodo liberatur in tentatione.	A ce propos, trois points sont à examiner. [A] premièrement ce qu’est la tentation ; [B] deuxièmement comment l’homme est tenté et par qui ; [C] troisièmement comment il est libéré durant la tentation.
Circa primum sciendum est, quod tentare nihil aliud est quam experiri seu probare : unde tentare hominem est probare virtutem eius.	[A] Sur le premier point, il faut savoir que tenter n’est rien d’autre qu’expérimenter ou éprouver : ainsi, tenter un homme c’est éprouver sa vertu.
Experitur autem seu probatur virtus hominis dupliciter, secundum quod duo exigit hominis virtus.	Or la vertu de l’homme peut être expérimentée ou éprouvée, de deux façons, selon que la vertu de l’homme exige deux choses.

36. Dans la NV-BSE (voir note 2) le verset 13 du chapitre 6 de l’Evangeliolum secundum Matthaeum dit : « *et ne inducas nos in tentationem, ...* » mais cela revient au même.

Le texte syriaque est le suivant : ܐܠܐ ܠܐ ܕܢܘܨ ܕܝܚܘܨܐ ܕܢܘܨܐܢܐ ; il se lit de droite à gauche ; le verbe ܕܢܘܨܐܢܐ = “il dirige vers” est de la forme v.7.**Pe** en mode inaccompli (cela est confirmé par le préfixe ܕܢܘܨܐܢܐ requis pour le masculin de la deuxième personne du singulier) ; ce mode permet d’exprimer un souhait et dans le cas présent une demande qui peut se traduire littéralement par : « *que tu ne nous diriges pas vers* » ; saint Jérôme a choisi de traduire cette demande par : « *et ne nos inducas in* » dans laquelle le “ne” est suivi du subjonctif présent “inducas” ; la traduction est alors « *que tu ne nous induises pas en* » ; en revanche, le verbe de la 7<sup>ème</sup> et dernière demande sera à l’impératif, en latin comme en syriaque (voir note 41, page 43).

Unum pertinet ad bene operandum, scilicet quod bene operetur ; aliud est quod caveat a malo. Psal. XXXIII, 15 : <i>declina a malo, et fac bonum.</i>	Il en est une qui cherche à œuvrer pour le bien, autrement dit qui fait de bonnes actions ; c'en est une autre d'éviter le mal. « <i>évite le mal, fais le bien</i> » (Ps 33, 15).
Probatur ergo virtus hominis quandoque quantum ad hoc quod bene facit, quandoque vero quantum ad hoc quod cesset a malo.	La vertu de l'homme est donc mise à l'épreuve [a] tantôt dans la mesure où il fait le bien, [b] tantôt dans la mesure où il cesse de faire le mal.
Quantum ad primum probatur homo utrum inveniatur promptus ad bonum, ut ad ieiunandum et huiusmodi. Tunc enim est virtus tua magna quando promptus inveniris ad bonum.	[a] Quant à la première façon, l'homme est éprouvé pour savoir s'il est prompt à faire le bien, comme jeuner, et autres [sacrifices]. Car si on te trouve prompt à faire le bien, alors ta vertu est grande.
Et hoc modo Deus probat aliquando hominem ; non quod lateat eum virtus hominis, sed ut eam omnes cognoscant, et detur omnibus in exemplum. Sic tentavit Deus Abraham, Gen. XXII, et Iob.	C'est de cette façon que Dieu éprouve parfois l'homme ; ce n'est pas qu'il ignore sa vertu, mais il veut la faire connaître et la donner en exemple à tous. Dieu éprouva de cette manière Abraham (Gn 22) et Job.
Et ideo Deus saepe immittit tribulationes iustis, ut dum patienter sustinent, appareat virtus eorum, et in virtute proficiant.	Et c'est pourquoi Dieu envoie souvent des tribulations aux justes, afin qu'en les supportant patiemment, leur vertu soit manifestée et qu'ils progressent dans la vertu.
Deut. XIII, 3 <sup>37</sup> : <i>tentat vos dominus Deus vester, ut palam fiat utrum diligatis eum, an non.</i>	« <i>le Seigneur votre Dieu vous éprouve afin qu'il soit démontré si vous l'aimez ou non</i> » (Dt 13, 4).
Sic ergo Deus tentat provocando ad bonum.	Ainsi donc Dieu tente en incitant au bien.
Quantum ad secundum probatur virtus hominis per inductionem ad malum.	[b] Quant à la deuxième façon, la vertu de l'homme est éprouvée en étant incitée au mal.
Et si bene resistit, et non consentit, tunc virtus hominis magna est ; si vero homo succumbit tentationi, tunc virtus hominis nulla est.	Et s'il résiste bien et n'y consent pas, alors la vertu de l'homme est grande ; mais si l'homme succombe à la tentation, alors sa vertu est nulle.
Hoc autem modo nullus tentatur a Deo : quia, sicut dicitur Iac. I, 13 : <i>Deus intentator malorum est : ipse autem neminem tentat.</i>	Dieu ne tente personne de cette façon : car « <i>Dieu n'incite pas au mal ; et il ne tente lui-même personne</i> » (Jc 1, 13).
Sed tentatur homo a propria carne, a Diabolo, et a mundo.	[B] Mais l'homme est tenté [a] par sa propre chair, [b] par le Diable et [c] par le monde.
A carne dupliciter.	[a] La chair [tente l'homme] de deux manières.
Primo quia caro instigat ad malum : caro enim semper quaerit delectationes suas, scilicet carnales, in quibus est saepe peccatum.	D'abord parce la chair incite au mal : car la chair recherche toujours ses propres plaisirs, à savoir charnels, dans lesquels il y a souvent péché.

37. Dans la NV-BSE (voir note 2) ce passage se trouve au verset 4 du chapitre 13 du Liber Deuteronomii : « *tentat vos Dominus Deus vester, ut sciat utrum diligatis eum an non in toto corde et in tota anima vestra* » : « *le Seigneur votre Dieu vous éprouve afin qu'il soit démontré si vous l'aimez ou non, en tout votre cœur et en toute votre âme* ».

Qui enim immoratur delectationibus carnalibus, negligit spiritualia.	Car celui qui s'attarde dans les délectations charnelles néglige les [délectations] spirituelles.
Iac. I, 14 : <i>unusquisque vero tentatur a concupiscentia sua.</i>	« chacun est tenté par sa propre convoitise, qui l'entraîne et le séduit » (Jc 1, 14).
Secundo tentat caro retrahendo a bono.	En second lieu, la chair tente [l'homme] en le détournant du bien.
Nam spiritus, quantum est de se, semper delectaretur in spiritualibus bonis ; sed caro aggravans impedit spiritum.	L'esprit, de lui-même, se délecterait toujours dans les biens spirituels, mais en alourdissant l'esprit, la chair l'entrave.
Sap. IX, 15 : <i>corpus quod corrumpitur, aggravat animam.</i>	« le corps qui est corruptible apesantit l'âme » (Sg 9, 15).
Rom. VII, 22 : <i>condelector legi Dei secundum interiorem hominem ; video autem aliam legem in membris meis repugnantem legi mentis meae, et captivantem me in lege peccati, quae est in membris meis.</i>	« je me complais dans la loi de Dieu, selon l'homme intérieur ; mais je vois dans mes membres une autre loi qui combat la loi de mon esprit, et me captive sous la loi du péché, laquelle est dans mes membres » (Rm, 7, 22-23).
Sed haec tentatio, scilicet carnis, est valde gravis, quia inimicus noster, scilicet caro, coniunctus est nobis : et, sicut dicit Boetius, nulla pestis efficacior est ad nocendum quam familiaris inimicus.	Mais cette tentation, à savoir celle de la chair, est très cruelle, car notre ennemie, à savoir la chair, nous est conjointe : et, comme le dit Boèce, aucune épidémie n'est plus nuisible qu'un ennemi familial.
Et ideo contra eam vigilandum est.	Et il faut donc être vigilant envers elle [la chair].
Matth. XXVI, 41 : <i>vigilate et orate, ne intretis in tentationem.</i>	« veillez et priez, pour ne pas entrer en tentation » (Mt 26, 41).
Diabolus fortissime tentat.	[b] Le Diable tente [l'homme] très fortement.
Nam postquam conculcatur caro, insurgit alius, scilicet Diabolus, contra quem est nobis magna colluctatio.	Car après que la chair [de l'homme] ait été foulée aux pieds, un autre [tentateur] surgit, à savoir le Diable, contre qui un grand combat nous attend.
Apostolus, Ephes. VI, 12 : <i>non est nobis colluctatio adversus carnem et sanguinem, sed adversus principes et potestates, adversus mundi rectores tenebrarum harum.</i>	« nous n'avons pas à lutter contre la chair et le sang, mais contre les princes et les puissances, contre les dominateurs de ce monde de ténèbres » (Ep 6, 12).
Unde et signanter dicitur tentator.	Aussi [le Diable] est-il expressément appelé le tentateur.
I Thess. III, 5 : <i>ne forte tentaverit vos is qui tentat.</i>	« pourvu que le tentateur ne vous ait pas tentés » (1 Th 3, 5).
In tentatione autem sua callidissime procedit.	Or dans sa tentation il agit avec une grande ruse.
Ipsa enim, sicut bonus dux exercitus qui obsidet aliquod castrum, considerat infirma eius quem impugnare vult, et ex illa parte unde magis est homo debilis, tentat eum.	Lui-même, comme tout bon chef d'armée qui assiège une forteresse, il considère le point faible qu'il veut attaquer et il tente l'homme du côté où est le plus faible.



Et ideo tentat de illis vitiis ad quae homines conculcata carne magis proni sunt, ut de ira, de superbia, et de aliis spiritualibus vitiis.	Et c'est pourquoi il [le Diable] tente sur les vices auxquels les hommes sont le plus enclins lorsque leur chair a été foulée aux pieds, comme la colère, l'orgueil, et les autres vices de l'esprit.
I Petr. V, 8 : <i>adversarius vester Diabolus tanquam leo rugiens circuit quaerens quem devoret.</i>	« votre adversaire, le Diable, comme un lion rugissant, rôde autour de vous cherchant qui il pourra dévorer » (1 P 5, 8).
Facit autem duo Diabolus dum tentat : quia non statim proponit illi quem tentat, malum aliquod apparens, sed aliquid quod habeat speciem boni, ut saltem in ipso principio per illud removeat eum aliquantulum a proposito suo principali, quia postmodum facilius inducit ipsum ad peccandum, quando illum vel modicum avertit.	Mais le Diable, quand il tente fait deux choses : parce qu'il ne propose pas aussitôt à celui qu'il tente un mal manifeste, mais quelque chose qui a l'apparence d'un bien, de sorte qu'au début il ne détourne que légèrement [son adversaire] de son but principal, puisqu'ensuite il l'amène facilement à pécher, quand celui-ci s'est écarté ne serait-ce qu'un peu [de son but].
Apostolus, II Cor. XI, 14 : <i>ipse Satanas transfiguratur se in Angelum lucis.</i>	[Et cela n'est pas étonnant] : « Satan lui-même se transforme en ange de lumière » (2 Co 11, 14).
Deinde postquam induxit eum ad peccandum, sic alligat eum ut non permittat eum a peccatis resurgere.	Puis, après avoir conduit [son adversaire] au péché, il le ligote de sorte qu'il l'empêche de se relever de ses péchés.
Iob XL, 12 <sup>38</sup> : <i>nervi testicularum eius perplexi sunt.</i>	« les nerfs de ses cuisses sont emmelés » (Jb 40, 17).
Sic ergo duo facit Diabolus : quia decipit, et deceptum detinet in peccato.	Ainsi donc le Diable fait deux choses : il trompe l'homme et il le maintient dans son péché.
Sed mundus dupliciter tentat.	[c] Mais le monde tente de deux façons.
Primo per nimium et immoderatum desiderium rerum temporalium. Apostolus, I Tim. VI, 10 : <i>radix omnium malorum est cupiditas.</i>	En premier lieu, par un désir excessif et immodéré des choses temporelles. « la cupidité est la racine de tous les maux » (1 Tm 6, 10).
Secundo per persecutores et tyrannos terrendo. Iob XXXVII, 19 : <i>nos quoque involvimur tenebris.</i>	En second lieu, par des persécuteurs et des tyrans terrifiants. « nous sommes aussi enveloppés de ténèbres » (Jb 37, 19).
II Tim. III, 12 : <i>omnes qui pie volunt vivere in Christo Iesu, persecutionem patientur.</i>	« tous ceux qui veulent vivre pieusement en Jésus-Christ souffriront persécution » (2 Tm 3, 12).
Matth. X, 28 : <i>nolite timere eos qui occidunt corpus.</i>	« ne craignez point ceux qui tuent le corps » (Mt 10, 28).

38. Dans le chapitre 40 du Livre de Job, le Seigneur montre à Job la distance considérable qu'il y a entre la créature et le Créateur ; les versets 10 à 19 décrivent Béhémoth, bête énorme dont le nom dérive du mot égyptien Pehemouh qui désigne l'hippopotame qui ravageait les récoltes sur les bords du Nil.

Dans la NV-BSE (voir note 2) ce passage se trouve au verset 17 (en non pas 12) du chapitre 40 du Liber Iob et il est un peu différent : « *nervi femorum eius perplexi sunt* ».

Sic ergo patet quid est tentatio, et qualiter tentatur homo, et a quo.	C'est donc ainsi qu'on a montré ce qu'est la tentation et comment et pourquoi l'homme est tenté.
Sequitur videre qualiter homo liberatur.	[C] Reste à voir comment l'homme est libéré.
Circa quod sciendum est, quod Christus docet nos rogare non ut non tentemur, sed ut non inducamur in tentationem.	Ce que nous devons savoir, c'est que le Christ nous enseigne à prier, non pour que nous ne soyons pas tentés, mais pour que nous n'entrons pas dans la tentation.
Nam si homo vincit tentationem, meretur coronam ; et ideo dicitur Iac. I, 2 : <i>omne gaudium existimate, fratres cum in tentationes varias incideritis.</i>	Car si l'homme surmonte la tentation, il mérite une couronne ; c'est pourquoi il est dit : « <i>tenez pour une joie, frères, d'être confrontés à toutes sortes de tentations</i> » (Jc 1, 2).
Eccli. II, 1 : <i>fili, accedens ad servitum Dei (...) praepra animam tuam ad tentationem.</i>	« <i>mon fils, en entrant au service du Seigneur (...) prépare ton âme à la tentation</i> » (Si 2, 1).
Item Iac. I, 12 : <i>beatus vir qui suffert tentationem : quoniam cum probatus fuerit, accipiet coronam vitae.</i>	« <i>bienheureux l'homme qui souffre la tentation : parce qu'après avoir été éprouvé, il recevra la couronne de vie</i> » (Jc 1, 12) <sup>39</sup> .
Et ideo docet petere ut non inducamur in tentationem per consensum.	Et c'est pourquoi, Jésus nous enseigne à demander au Père de ne pas nous laisser entrer en tentation par [notre] consentement.
I Cor. X, 13 : <i>tentatio vos non apprehendat nisi humana.</i>	« <i>aucune tentation ne vous est survenue qui passât la mesure humaine</i> » (1 Co 10, 13).
Nam tentari humanum est, sed consentire diabolicum est.	Car il est humain d'être tenté, mais c'est diabolique d'y consentir.
Sed nunquid Deus inducit ad malum, quia dicit : <i>et ne nos inducas in tentationem ?</i>	Mais Dieu incite-t-il au mal parce qu'il est dit : <i>et ne nous laisse pas entrer en tentation ?</i>
Dico, quod Deus dicitur inducere ad malum permittendo, in quantum scilicet propter multa peccata subtrahit homini gratiam suam, qua sublata homo labitur in peccatum : et ideo cantamus in Psalmo LXX, 9 : <i>cum defecerit virtus mea, ne derelinquas me domine.</i>	Je dis que Dieu induit au mal en le permettant, dans la mesure où, à cause de nombreux péchés, il retire sa grâce à l'homme <sup>40</sup> , qui sans elle sombre dans le péché : c'est pour cela que nous chantons « <i>Seigneur, ne m'abandonne pas quand mes forces faiblissent</i> » (Ps 70, 9).
Regit autem hominem ne inducatur in tentationem per fervorem caritatis : quia quaelibet caritas quantumcumque parva, potest resistere cuilibet peccato.	Et il [le Seigneur] recommande à l'homme de ne pas entrer en tentation par l'ardeur de la charité : car toute charité aussi minime soit-elle, peut résister à n'importe quel péché.
Cant. VIII, 7 : <i>aquae multae non potuerunt extinguere caritatem.</i>	« <i>les grandes eaux [de la tentation] n'ont pu éteindre l'amour</i> » (Ct 8, 7).

39. Mais aussi : « *nous courons pour remporter une couronne impérissable* » (1 Co 9, 25) ; « *et quand paraîtra le souverain Berger, vous recevrez la couronne de gloire qui ne se flétrit pas* » (1 P 5, 4).

40. Avant d'en arriver là, il faut implorer la Miséricorde divine avec la ferme résolution d'aller confesser ses péchés à un prêtre : Seigneur « *ne me chasse pas loin de ta face, ne me retire pas ton Esprit-Saint* » (Ps 50, 13) ; car, sans l'Amour en Personne, l'homme est incapable de charité et sombre dans le péché.

Item per lumen intellectus, quo instruit nos de agendis : quia, sicut dicit philosophus, omnis peccans est ignorans.	De même, c'est par la lumière de l'intelligence que nous sommes instruits sur ce que nous devons faire : car, comme le dit Aristote, tout pécheur est un ignorant.
Psal. XXXI, 8 : <i>intellectum tibi dabo et instruam te.</i>	« <i>je te donnerai l'intelligence et je t'enseignerai</i> » (Ps 31, 8).
Hoc autem petebat David, qui dicebat, Psal. XII, 4-5 : <i>illumina oculos meos, ne unquam obdormiam in morte : ne quando dicat inimicus meus, praevalui adversus eum.</i>	Et voici ce que demanda David, qui dit : « <i>éclaire mes yeux, que jamais je ne m'endorme dans la mort : de peur qu'un jour mon ennemi ne dise : j'ai prévalu contre lui</i> » (Ps 12, 4-5).
Hoc autem habemus per donum intellectus.	Or c'est ce que nous avons par le don de l'intelligence.
Et quia cum non assentimur tentationi, servamus cor mundum, de quo Matth. V, 8 : <i>beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt</i> : ideo ex hoc pervenimus ad visionem Dei, ad quam nos perducatur	Et puisque nous ne consentons pas à la tentation, nous gardons le cœur pur, dont parle saint Matthieu : « <i>bienheureux les cœurs purs, car ils verront Dieu</i> » (Mt 5, 8) : c'est ainsi que nous parvenons à la vision de Dieu, à laquelle il nous conduit.
<b>Articulus 7 – Sed libera nos a malo. <sup>41</sup> Amen</b>	<b>Article 7 – Mais délivre nous du mal. Amen</b>
Supra docuit nos dominus petere veniam peccatorum, et quomodo possumus vitare tentationes : hic vero docet petere praeservationem a malis.	Dans ce qui précède, le Seigneur nous a enseigné comment demander la rémission des péchés, et comment nous pouvons éviter les tentations : ici, il nous apprend à demander d'être préservé du mal.
Et haec petitio est generalis contra omnia mala ; scilicet peccata, infirmitates et afflictiones, sicut dicit Augustinus.	Cette demande est générale contre tous les maux ; à savoir les péchés, les maladies, les afflictions, comme le dit saint Augustin.
Sed quia de peccato et tentatione dictum est, dicendum est de aliis malis, scilicet adversitatibus et afflictionibus omnibus huius mundi ; a quibus Deus liberat quadrupliciter.	Mais comme cela a été dit du péché et de la tentation, il faut le dire des autres maux c'est à dire de toutes les adversités et afflictions de ce monde dont Dieu nous délivre que quatre façons ; [A], [B], [C] et [D].
Primo ne superveniat afflictio. Sed hoc raro contingit : quoniam sancti in mundo isto affliguntur, quia, ut dicitur II Tim. III, 12 : <i>omnes qui pie volunt vivere in Christo Iesu, persecutionem patientur.</i>	[A] Premièrement, qu'aucune affliction ne survienne. Mais cela arrive rarement : car dans ce monde les saints sont affligés, puisque « <i>tous ceux qui veulent vivre pieusement dans le Christ Jésus souffriront la persécution</i> » (2 Tm 3, 12).

41. Le texte syriaque est le suivant : **أَلَّا يَجِبُ مَعَكُمْ** ; il se lit de droite à gauche et se traduit littéralement par : « *mais délivre-nous du Malin* » ; puisque le verbe **يَجِبُ** est un verbe de forme v.9.Pa en mode impératif ; il en va de même dans la traduction de saint Jérôme.

Dans la NV-BSE (voir note 2) le verset 13 du chapitre 6 de l'Évangelium secundum Matthaëum dit : « ... *sed libera nos a Malo* » ; le verbe est à l'impératif et *Malo* est écrit avec une majuscule pour indiquer qu'il s'agit de Satan.

Sed tamen alicui Deus concedit aliquando ut non affligatur a malo ; quando scilicet cognoscit eum impotentem, et non posse resistere ; sicut medicus infirmo debili non dat violentas medicinas.	Cependant, Dieu accorde parfois à quelqu'un de ne pas être affligé par le mal, quand il le sait certainement impuissant et incapable de résister ; il agit comme un médecin qui ne donne pas des médicaments violents à un malade épuisé.
Apoc. III, 8 <sup>42</sup> : <i>ecce dedi coram te ostium apertum, quod nemo potest claudere, quia modicam habes virtutem.</i>	« j'ai posé devant toi une porte ouverte, que personne ne peut fermer, parce que tu as peu de force » (Ap 3, 8).
In patria autem erit generale hoc, quia nullus affligetur ibi.	Or dans la patrie [céleste] ce sera naturel, puisque nul n'y est affligé.
Iob V, 19 : <i>in sex tribulationibus, scilicet praesentis vitae, quae per sex aetates distinguitur, liberabit te ; et in septima non tanget te malum.</i> Apoc. VII, 16 : <i>non esurient neque sitient amplius.</i>	« dans six tribulations » – à savoir celles de la vie présente, qui se distingue par six âges – « il vous délivrera ; et dans la septième aucun mal ne t'atteindra » (Jb 5, 19). « ils n'auront plus faim ni soif » (Ap 7, 16) <sup>43</sup> .
Secundo liberat quando in afflictionibus consolatur. Nam nisi Deus consolaretur, non posset homo subsistere.	<b>[B]</b> Deuxièmement il [nous] délivre [du mal] quand, dans l'affliction, il [nous] console. Car l'homme ne subsisterait pas si Dieu ne le consolait pas.
II Cor. I, 8 : <i>supra modum gravati sumus supra virtutem nostram ; et ibid. VII, 6 : sed qui consolatur humiles, consolatus est nos Deus.</i>	« nous sommes accablés au delà de toute mesure, au delà de nos forces » (2 Co 1, 8) ; « mais Dieu nous a consolés, lui qui console les humbles » (2 Co 7, 6).
Psal. XCIII, 19 <sup>44</sup> : <i>secundum multitudinem dolorum meorum in corde meo consolationes tuae laetificaverunt animam meam.</i>	« selon la multitude de mes douleurs qui étaient dans mon cœur, vos consolations ont réjoui mon âme » (Ps 93, 19).
Tertio quia afflictis tot bona facit quot tradunt mala oblivioni.	<b>[C]</b> Troisièmement parce qu'il comble les affligés de tant de bienfaits qu'ils en oublient leurs maux.
Tob. III, 22 <sup>45</sup> : <i>post tempestatem tranquillum facis.</i>	« après la tempête, tu ramènes le calme » (Tb 3, 22).

42. Dans la NV-BSE (voir note 2) le verset 8 du chapitre 3 de l'Apocalypsis Ioannis dit : « *Scio opera tua – ecce dedi coram te ostium apertum, quod nemo potest claudere – quia modicam habes virtutem, et servasti verbum meum et non negasti nomen meum* » soit : « je connais tes œuvres – j'ai posé devant toi une porte ouverte, que personne ne peut fermer – parce que tu as peu de force et que tu as gardé ma parole et que tu n'as pas renié mon nom » (ce verset contient ce que l'Esprit dit aux Églises à propos de l'église de Philadelphie dont la constance est reconnue au verset 10 du chapitre 3 de l'Apocalypse).

43. « *Ils n'auront plus faim ni soif ; et le soleil, ni aucune chaleur ne tombera sur eux. Parce que l'Agneau qui est au milieu du trône, sera leur pasteur ; il les conduira à des fontaines d'eau vive, et Dieu essuiera de leurs yeux toute larme.* » (Ap 7, 16-17).

44. Dans la NV-BSE (voir note 2) le verset 19 du Psaume 93 de l'Apocalypsis Ioannis dit : « *In multitudine sollicitudinum mearum in corde meo, consolationes tuae laetificaverunt animam meam* ».

45. On dispose plusieurs copies très différentes du Livre de Tobie ; le verset cité par saint Thomas figure bien dans l'Articulus 7 de l'Expositio in orationem dominicam que l'on trouve sur le site du Corpus thomisticum ; on le trouve également dans la Bible du chanoine Crampon ; en revanche il ne figure pas dans la Nova Vulgata ni non plus dans la Bible de Jérusalem (même problème dans la note 47, p. 45).

<p>Sic ergo afflictiones et tribulationes huius mundi non sunt timendae, quia facile tolerantur et propter consolationem admixtam, et propter brevitatem.</p>	<p>Ainsi les afflictions et les tribulations de ce monde ne sont pas à craindre, car elle sont facilement supportées, en raison des consolations que Dieu y mêle et de leur brièveté.</p>
<p>Apostolus, II Cor. IV, 17 : <i>id quod in praesenti est momentaneum et leve tribulationis nostrae, supra modum in sublimitate aeternum gloriae pondus operatur in nobis</i> : quia ex his pervenitur ad vitam aeternam.</p>	<p>« car les tribulations si courtes et si légères de la vie produisent en nous le poids éternel d’une sublime gloire » (2 Co 4, 17) : puisqu’elles nous font parvenir à la vie éternelle.</p>
<p>Quarto quia tentatio et tribulatio convertitur in bonum : et ideo non dicit, <i>libera nos a tribulatione</i>, sed <i>a malo</i> : quia tribulationes sunt sanctis ad coronam ; et inde est quod gloriantur de tribulationibus.</p>	<p>[D] Quatrièmement parce que la tentation et les tribulations sont transformées en bien [par Dieu] : et c’est la raison pour laquelle [Jésus] ne dit pas <i>délivre-nous</i> des tribulations, mais <i>du mal</i> : car les tribulations sont destinées à la couronne des saints ; et c’est pourquoi ils se glorifient des tribulations.</p>
<p>Apostolus, Rom. V, 3 : <i>non solum autem, sed et gloriamur in tribulationibus, scientes quod tribulatio patientiam operatur.</i></p>	<p>« mais en outre, nous nous glorifions dans les tribulations, sachant que la tribulation produit la patience [ou constance<sup>41</sup>] » (Rm 5, 3)<sup>46</sup>.</p>
<p>Tob. III, 13<sup>47</sup> : <i>in tempore tribulationis peccata dimittis.</i></p>	<p>[« Béni soit votre nom, ô Dieu de nos père, qui, lors même que vous êtes irrité, faites miséricorde et qui, »] « <i>au temps de la tribulation, pardonnez les péchés</i> » (Tb 3, 13).</p>
<p>Liberat ergo Deus hominem a malo et tribulationibus, eas in bonum convertendo ; quod est signum maximae sapientiae, quia sapientis est malum ordinare in bonum ; et hoc fit per patientiam, quae habetur in tribulationibus.</p>	<p>C’est pourquoi Dieu délivre l’homme du mal et des tribulations, les transformant en bien ; c’est là le signe de la plus grande sagesse, car il est sage d’ordonner le mal au bien ; et cela passe par la patience [ou constance<sup>41</sup>] que nous avons dans les tribulations.</p>
<p>Ceterae vero virtutes bonis utuntur, sed patientia malis ; et ideo solum in malis, idest in adversitatibus, est necessaria : Prov. XIX, 11 : <i>doctrina viri per patientiam noscitur.</i></p>	<p>Quant aux autres vertus, elles se servent des biens, mais la patience [ou constance<sup>41</sup> se sert] des maux ; et seulement des maux, ce qui veut dire qu’elle est nécessaire dans les adversités : « <i>la science d’un homme se reconnaît à sa patience</i> » (Pr 19, 11).</p>

46. Il faut entendre le mot “patience” comme étant la capacité de résister, autrement dit la “constance” dans l’épreuve (voir aussi la fin de la note 42, p. 44).

47. Le verset cité par saint Thomas figure bien dans l’Articulus 7 de l’Expositio in orationem dominicam que l’on trouve sur le site du Corpus thomisticum ; on le trouve également dans la Bible du chanoine Crampon ; en revanche il ne figure pas dans la Nova Vulgata ni non plus dans la Bible de Jérusalem (même problème que dans la note 45, p. 44).

Et ideo spiritus sanctus per donum sapientiae facit nos petere : et per hoc pervenimus ad beatitudinem ad quam ordinat pax, quia per patientiam pacem habemus et in tempore prospero et adverso : et ideo pacifici dicuntur filii Dei, qui sunt similes Deo, quia sicut Deo nihil nocere potest, ita nec eis, quia nec prospera nec adversa ;	C'est pourquoi par le don de la sagesse, l'Esprit-Saint nous inspire cette [septième] demande : et par elle nous parvenons à la béatitude qui dispose à la paix, car par la patience nous avons la paix aussi bien au temps de la prospérité que de l'adversité : c'est pourquoi les pacifiques sont appelés fils de Dieu, eux qui sont semblables à Dieu, car à eux comme à Dieu, rien ne peut nuire, ni la prospérité, ni l'adversité ;
et ideo <i>beati pacifici, quoniam filii Dei vocabuntur</i> , Matth. V, 9.	c'est pourquoi « <i>bienheureux les pacifiques, ils seront appelés fils de Dieu</i> » (Mt 5, 9).
<i>Amen</i> est confirmatio universalis omnium petitionum.	<i>Amen</i> est la l'affirmation générale de toutes les demandes [précédentes].
<b>Compendiosa expositio</b>	<b>Explication abrégée</b>
Compendiosa expositio totius orationis <i>pater noster</i> .	Exposé concis de toute la prière du <i>notre père</i> .
Ut in summa exponatur, sciendum est, quod in oratione dominica continentur omnia quae desiderantur, et omnia quae fugiuntur.	Pour exposer dans son ensemble l'Oraison dominicale, il faut savoir qu'elle contient tout ce qui doit être désiré, et tout ce qui doit être évité.
Inter omnia autem desiderabilia illud plus desideratur quod plus amatur, et hoc est Deus ; et ideo primo petis gloriam Dei, cum dicis : <i>sanctificetur nomen tuum</i> .	Or, parmi tous les bienfaits désirables, le plus désiré est aussi le plus aimé, et c'est Dieu ; et c'est pourquoi tu demandes d'abord la gloire de Dieu en disant : « <i>que ton nom soit sanctifié</i> ».
A Deo autem desideranda sunt tria, quae pertinent ad te.	Mais, en ce qui te concerne, il y a trois [bienfaits] de Dieu : [1], [2] et [3].
Primum est quod pervenias ad vitam aeternam ; et hoc petis cum dicis : <i>adveniat regnum tuum</i> .	[1] Le premier [bienfait] est que tu parviennes à la vie éternelle ; et c'est ce que tu demandes en disant : « <i>que ton règne vienne</i> ».
Secundum est quod facias voluntatem Dei et iustitiam ; et hoc petis cum dicis : <i>fiat voluntas tua sicut in caelo et in terra</i> .	[2] Le second [bienfait] est que tu accomplisses la volonté de Dieu et sa justice ; et c'est ce que tu demandes en disant : « <i>que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel</i> ».
Tertium est ut habeas necessaria ad vitam ; et hoc petis cum dicis : <i>panem nostrum quotidianum da nobis hodie</i> .	[3] Le troisième [bienfait] est que tu aies ce qui est nécessaire à la vie ; et c'est ce que tu demandes en disant : « <i>donne-nous aujourd'hui notre pain de ce jour</i> ».
Et de his tribus dicit dominus, Matth. VI, 33 : <i>primum quaerite regnum Dei, quantum ad primum ; et iustitiam eius quantum ad secundum ; et haec omnia adiicientur vobis, quantum ad tertium</i> .	Et de ces trois [bienfaits] le Seigneur dit : quant au premier : « <i>recherche d'abord le royaume de Dieu</i> » ; quant au second : « <i>et sa justice</i> » ; quant au troisième : « <i>et tout le reste te sera donné par surcroît</i> » (Mt 6, 33).
Illa autem quae vitanda sunt et fugienda, sunt illa quae contrariantur bono.	D'autre part il y a tout ce qui est contraire au bien et que l'on doit éviter et fuir.

Bonum autem quod primo desiderabile est, est quadruplex, ut dictum est.	Or, comme cela a été dit, le bien que nous désirons d'abord est quadruple : [A], [B], [C] et [D].
Et primum est gloria Dei, et huic nullum malum est contrarium.	[A] Le premier [bien] est la gloire de Dieu, et à ce bien aucun mal ne s'oppose.
Iob XXXV, 6 : <i>si peccaveris, quid ei nocebis (...) si iuste egeris, quid donabis ei ?</i>	« <i>si tu pêches, en quoi lui nuieras-tu ? (...) mais si tu as agi justement, que lui donneras-tu ?</i> » (Jb 35 6-7).
Nam et de malo in quantum punit, et de bono in quantum remunerat, resultat gloria Dei.	Car la gloire de Dieu résulte du mal pour autant qu'il le punit, et du bien pour autant qu'il le récompense.
Secundum bonum est vita aeterna ; et huic contrariatur peccatum, quia per peccatum perditur : et ideo ad hoc removendum dicimus : <i>dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris.</i>	[B] Le deuxième bien est la vie éternelle ; et ce bien est contrarié par le péché, parce qu'il est perdu par le péché : et c'est pour l'enlever [le péché] que nous disons : « <i>remets-nous nos dettes, comme nous remettons aussi à nos débiteurs</i> ».
Tertium bonum est iustitia et bona opera ; et huic contrariatur tentatio, quia tentationes impediunt nos a bono operando : et ad hoc removendum petimus : <i>et ne nos inducas in tentationem.</i>	[C] Le troisième bien comprend la justice et les bonnes œuvres ; et la tentation s'y oppose, parce que nos tentations nous empêchent de faire le bien : et nous demandons qu'elles soient écartées : « <i>et ne nous laisse pas entrer en tentation</i> ».
Quartum bonum sunt bona necessaria ; et huic contrariantur adversitates et tribulationes ; et ad hoc removendum petimus : <i>sed libera nos a malo.</i>	[D] Le quatrième bien comprend les biens nécessaires : et les adversités et les tribulations s'y opposent : et c'est pour les repousser que nous disons : « <i>mais délivre-nous du mal</i> ».
<i>Amen.</i>	<i>Amen.</i>





ANNEXE A  
Les Livres de la Bible

Ancien testament (46)			
1	PENTATEUQUE (5)	Genèse	Gn
2		Exode	Ex
3		Lévitique	Lv
4		Nombres	Nb
5		Deutéronome	Dt
6	LIVRES HISTORIQUES (16)	Livre de Josué	Jos
7		Livre des Juges	Jg
8		Livre de Ruth	Rt
9		Livre de Samuel (I)	1 S
10		Livre de Samuel (II)	2 S
11		Livre des Rois (I)	1 R
12		Livre des Rois (II)	2 R
13		Livre des Chroniques (I)	1 Ch
14		Livre des Chroniques (II)	2 Ch
15		Livre d'Esdras	Esd
16		Livre de Néhémie	Né
17		Livre de Tobie	Tb
18		Livre de Judith	Jdt
19		Livre d'Esther	Est
20		Livre des Macchabées (I)	1 M
21		Livre des Macchabées (II)	2 M
22	LIVRES POÉTIQUES ET SAPIENTIAUX (7)	Livre de Job	Jb
23		Psaumes	Ps
24		Proverbes	Pr
25		L'Écclésiaste (ou Qohélet)	Qo
26		Le Cantique des Cantique	Ct
27		Livre de la sagesse	Sg
28		L'Écclésiastique (ou Siracide)	Si
29	LIVRES PROPHÉTIQUES (18)	Isaïe	Is
30		Jérémie	Jr
31		Les Lamentations	Lm
32		Livre de Baruch	Ba
33		Ézéchiël	Ez
34		Daniel	Dn
35		Osée	Os
36		Joël	Jl
37		Amos	Am
38		Abdias	Ab
39		Jonas	Jon
40		Michée	Mi

41		Nahum	Na
42		Habaquq	Ha
43		Sophonie	So
44		Aggée	Ag
45		Zacharie	Za
46		Malachie	Ml
<b>Nouveau testament (27)</b>			
47	ÉVANGILES (4)	Évangile selon saint Matthieu	Mt
48		Évangile selon saint Marc	Mc
49		Évangile selon saint Luc	Lc
50		Évangile selon saint Jean	Jn
51	ACTES DES APÔTRES (1)	Actes des Apôtres	Ac
52	ÉPITRES DE SAINT PAUL (14)	Aux Romains	Rm
53		Aux Corinthiens (I)	1 Co
54		Aux Corinthiens (II)	2 Co
55		Aux Galates	Ga
56		Aux Éphésiens	Ep
57		Aux Philippiens	Ph
58		Aux Colossiens	Col
59		Aux Thessaloniens (I)	1 Th
60		Aux Thessaloniens (II)	2 Th
61		A Timothée (I)	1 Tm
62		A Timothée (II)	2 Tm
63		A Tite	Tt
64		A Philémon	Phm
65		Aux Hébreux	He
66	AUTRES ÉPITRES (7)	Épître de saint Jacques	Jc
67		Épître de saint Pierre (I)	1 P
68		Épître de saint Pierre (II)	2 P
69		Épître de saint Jean (I)	1 Jn
70		Épître de saint Jean (II)	2 Jn
71		Épître de saint Jean (III)	3 Jn
72		Épître de saint Jude	Jude
73	APOCALYPSE (1)	Apocalypse	Ap

## INDEX

### A

adoption, 8  
adversités, 43, 45, 47  
affliction, 27, 43, 44, 45  
âme, 6, 7, 11, 17, 21, 26, 27, 31, 39, 40, 42, 44  
amour, 7, 9, 10, 42  
Ange, 16, 24  
aumône, 33

### B

béatitude, 15, 32, 37, 46  
bienfaits, 36, 44, 46  
bienheureux, 16, 21, 24, 37, 42, 43, 46  
biens, 6, 7, 14, 20, 21, 29, 30, 31, 32, 40, 45, 47

### C

chair, 10, 26, 27, 39, 40, 41  
charité, 7, 11, 12, 36, 42  
Christ, 5, 6, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 18, 19, 21, 23, 24, 25, 29, 34, 35, 36, 37, 38, 42, 43  
cieux, 11, 12, 13, 14, 19, 20  
colère, 37, 41  
commandements, 12, 19, 21, 24, 27  
compassion, 9  
confession, 36, 42  
confiance, 5, 14, 22, 26, 32  
conseil, 33  
consolations, 45  
constance, 44, 45  
contemplation, 12  
contrition, 35, 36, 37  
convoitise, 40  
corps, 6, 9, 13, 19, 21, 26, 27, 40, 41  
crainte, 7, 9, 17, 22, 28, 34, 35  
crainte de Dieu, 17

### D

débiteurs, 32, 34, 36, 37, 47  
délectations charnelles, 40  
délectations spirituelles, 40  
demande, 5, 6, 13, 15, 21, 27, 29, 33, 34, 35, 37, 38, 43, 46  
désir, 6, 8, 13, 14, 15, 20, 24, 27, 29, 30, 32, 41  
dettes, 7, 32, 33, 34, 47  
dévotion, 6, 7  
Diable, 39, 40, 41

### D (suite)

Dieu, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 39, 40, 42, 43, 44, 45, 46, 47  
doux, 7, 21, 27

### E

enfants, 8, 9, 10, 11  
ennemi, 19, 40, 43  
épreuve, 39, 45  
espérance, 34, 35  
esprit, 9, 13, 16, 26, 27, 40, 41  
Esprit-Saint, 11, 17, 22, 28, 29, 33, 34, 36, 42, 46

### F

faute, 5, 17, 34, 35, 36  
ferme propos, 35  
Fils, 10, 24  
foi, 5, 11, 12, 13  
force, 7, 28, 33, 44

### G

gloire céleste, 11, 16, 26  
gloire de Dieu, 12, 14, 46, 47  
gloire du Paradis, 19, 21  
grâce, 5, 17, 25, 26, 34, 35, 42  
guérison, 37

### H

héritage, 8, 14  
honneur, 9, 11, 18  
humbles, 7, 44  
humilité, 7, 22, 34

### I

impiété, 7, 35  
indulgence, 36  
intelligence, 13, 43  
intérêt, 10

### J

Jésus, 7, 8, 9, 10, 12, 15, 42  
Jésus-Christ, 5, 41  
joie, 20, 24, 25, 42  
justes, 18, 19, 20, 25, 26, 39  
justice, 6, 9, 18, 20, 26, 27, 46, 47

### L

Louange

## **M**

mal, 15, 31, 38, 39, 41, 42, 43, 44, 45, 47  
malade, 23, 24, 33, 44  
maux, 7, 41, 43, 44, 45  
mérites, 36  
miséricorde, 9, 33, 35, 37, 42, 45  
monde, 16, 18, 19, 20, 21, 28, 29, 31, 34, 39,  
40, 41, 43, 45  
mort, 3, 10, 18, 19, 26, 27, 36, 43

## **O**

obéissance, 10  
ordre, 6  
orgueil, 41  
orgueilleux, 22, 31

## **P**

pacifiques, 46  
pain, 28, 29, 30, 31, 32, 46  
pain sacramentel, 32  
paix, 37, 46  
Pape, 36  
paradis, 7  
Paradis, 19, 20, 21  
pardon, 5, 35  
parole, 9, 12  
parole de Dieu, 32  
parole Dieu, 32  
paroles, 5, 7, 29, 33  
patience, 10, 45, 46  
patronage des saints, 14  
péché(s), 5, 7, 17, 21, 26, 27, 29, 30, 32, 33, 34,  
35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 45, 47  
péché véniel, 5, 27  
pécheur(s), 16, 17, 18, 19, 20, 25, 33, 34, 35, 43  
peine, 35, 36  
Père, 2, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 17, 18,  
23, 24, 25, 34, 42  
perfection, 9  
persécution, 8, 41, 43  
perversité, 38  
piété, 17, 18, 22, 41  
pitié, 37  
pouvoir, 13, 31  
pouvoir des clés, 36  
prêtre, 35, 36, 42  
prière, 5, 6, 7, 8, 11, 12, 13, 14, 15, 28, 42, 46  
prochain, 7, 9, 36, 37  
promptitude, 39

## **P (suite)**

Providence, 8  
proximité de Dieu, 14  
prudence, 22  
puissance divine, 7, 11, 13, 18  
pureté, 9  
Purgatoire, 36

## **R**

remise, 32, 35, 36, 37  
rémission, 7, 35  
repentir, 35  
respect, 10, 11  
royaume de Dieu, 6, 18, 19, 20, 21, 46

## **S**

sagesse, 5, 22, 28, 32, 45, 46, 49  
saint, 16, 17, 28  
saints, 12, 14, 16, 17, 19, 20, 24, 26, 27, 34,  
36, 43, 45  
salut, 8, 11, 19, 32, 33  
Satan, 41, 43  
satisfaction, 8  
satisfaction (de la peine), 35  
science, 14, 22, 26, 28, 45  
Seigneur, 5, 6, 7, 8, 10, 12, 13, 14, 16, 18, 19,  
20, 22, 24, 25, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 35,  
39, 42, 43, 46  
servitude, 9, 20  
souverain pontife, 36  
souveraineté, 10, 18  
sûreté, 5

## **T**

tempérance, 30  
tentation, 2, 38, 39, 40, 42, 43, 45, 47  
tribulation, 33, 45  
tribulation (la grande), 17  
tribulations, 7, 17, 39, 44, 45, 47  
tristesse, 7

## **V**

vertu, 13, 36, 38, 39  
vices, 41  
vie céleste, 14, 15  
vie éternelle, 23, 24, 25, 27, 28, 29, 32, 45, 46, 47  
vigilance, 40  
volonté, 2, 12, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 27,  
29, 33, 46

## **Z**

zèle, 26